



2012

LES CHIFFRES DU MARCHÉ FRANÇAIS
DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE

Sommaire

Banques

Introduction	4
1. Le secteur bancaire en 2012.....	5
1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement..	5
1.1.1. Un actionariat diversifié pour les capitaux d'origine française.....	6
1.1.2. Un secteur ouvert aux capitaux étrangers.....	7
1.2. Une utilisation importante du passeport européen	9
1.2.1. L'accès au marché français	9
1.2.2. L'utilisation par les établissements français du passeport européen.....	11
2. Des résultats sur base sociale en hausse en 2012	14
3. Structure des bilans sociaux.....	20
3.1. Une recomposition du passif qui privilégie la collecte de l'épargne.....	20
3.1.1. Les principales composantes du passif.....	20
3.1.2. Les ressources en provenance de la clientèle	23
3.1.3. Le financement sous forme de titres.....	25
3.2. Un maintien du financement de l'économie.....	26
3.2.1. Les principales composantes de l'actif	26
3.2.2. Les crédits à la clientèle continuent de progresser en France en 2012	27
3.2.3. Les placements sous forme de titres.....	31
4. Une vigilance toujours nécessaire sur certains risques.....	32
4.1. Un rééquilibrage du bilan des banques sous contraintes.....	32
4.2. Le risque de crédit.....	36
4.2.1. La qualité des actifs de crédit.....	36
4.2.2. Les crédits à l'habitat	37
Annexes.....	39
Glossaire.....	55
Sommaire des tableaux et graphiques.....	57

Introduction

Dans une conjoncture économique difficile, les établissements de crédit et les organismes d'assurance français se sont montrés résilients en 2012 et ont affiché dans leurs comptes sociaux des résultats globalement en hausse par rapport à 2011. Le système bancaire français a continué de participer au financement de l'économie, tout en poursuivant une politique d'ajustement de la structure des bilans. Quant au secteur de l'assurance, grâce à la bonne tenue des marchés financiers en 2012, la situation prudentielle des organismes s'est renforcée.

Le présent rapport décrit la situation du marché français de la banque et de l'assurance sur la base de l'agrégation des données sociales transmises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par les établissements et organismes sous sa supervision. Il convient de noter que des écarts peuvent être observés entre les analyses sur base sociale développées dans ce rapport et celles sur base consolidée également publiées par l'ACPR, qui de surcroît concernent souvent les principaux groupes bancaires français et non l'ensemble du marché français.

Ainsi, sur base sociale agrégée, en 2012, le secteur bancaire français a réalisé un résultat net de 15,1 milliards d'euros sur l'ensemble de son activité, en hausse de 38 % par rapport à 2011, mais encore inférieur de 10 milliards d'euros à son niveau de 2010. Le produit net bancaire global connaît quant à lui une croissance de 7,8 % et s'établit à 115,7 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2012. Les organismes d'assurance, pris dans leur ensemble, enregistrent également une amélioration de leur résultat net : 7,7 milliards d'euros en 2012 après 6,9 milliards en 2011. Toutefois, cette hausse globale masque une disparité entre l'activité vie dont le résultat technique croît fortement (passant de 1,9 à 6,4 milliards d'euros entre 2011 et 2012) et celui de l'activité non-vie, qui subit un léger repli de 0,7 milliard d'euros pour revenir à 3,4 milliards d'euros en 2012.

Le bilan agrégé des établissements de crédit s'élève à 8 390 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 0,5 % par rapport à 2011. Il fait face à des transformations importantes, notamment au passif, qui voit la part des ressources clientèle progresser. Dans un contexte toujours marqué par une relative atonie du marché interbancaire, les banques se sont davantage recentrées sur la collecte de l'épargne en 2012, à l'occasion des relèvements successifs des plafonds du livret A et du LDD.

Ces relèvements de plafonds ne semblent pas avoir significativement pesé sur le secteur de l'assurance vie qui connaît pourtant en 2012 sa première année de décollecte nette. Celle-ci reste en effet très limitée au regard du total des encours. Sur l'ensemble de l'activité vie, les 135,5 milliards d'euros de primes perçues en 2012 sont en baisse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. La forte progression des produits financiers nets en 2012 (69,9 milliards d'euros, après 23,8 milliards en 2011) a toutefois plus que compensé cette baisse des primes, elle-même accentuée par la hausse des rachats. L'activité vie affiche ainsi de très bons résultats en 2012. La situation diffère pour l'activité non-vie pour laquelle les primes ressortent en hausse à 117,8 milliards d'euros. Cependant, la hausse globale de la sinistralité vient quelque peu grever les résultats qui terminent néanmoins à un niveau comparable à celui de ces dernières années.

En outre, le secteur de l'assurance a profité en 2012 d'une très forte augmentation des plus-values latentes pour l'ensemble des types d'organismes. Avec un total de 157,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, celles-ci représentent désormais 7,6 % du total de bilan comptable agrégé du secteur (2 068,8 milliards d'euros) et 7,1 % du bilan en valeur de marché, contribuant à renforcer la solvabilité des organismes.

Dans ce contexte particulier, l'ACPR reste attentive aux risques qui continuent de peser sur les secteurs de la banque et de l'assurance. À cet égard, les efforts de renforcement de la liquidité du système bancaire et d'amélioration de la couverture des engagements réglementés pour le secteur de l'assurance doivent être poursuivis. Pour le secteur de l'assurance, l'ACPR sera particulièrement attentive aux évolutions à venir sur le marché de la couverture santé.

Banques

1. Le secteur bancaire en 2012

1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement

Le repli, observé en 2012, de la population des établissements de crédit agréés en France (634 établissements¹ à fin 2012 contre 656 à fin 2011, cf. tableau 1) s'inscrit dans une tendance engagée depuis plusieurs années, illustrant la poursuite de la consolidation du secteur et l'adaptation des structures du système bancaire et financier. Ce recul du nombre des établissements agréés a essentiellement concerné les sociétés financières (- 11), les banques (- 4), les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen (- 4) mais également les banques mutualistes ou coopératives (- 3). Les populations respectives des caisses de crédit municipal et des institutions financières spécialisées sont restées inchangées.

La population des entreprises d'investissement relevant d'un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a connu une légère diminution et comptait 94 établissements à fin 2012. Par rapport à 2011, dans le prolongement de la tendance de l'année précédente, le nombre des établissements de paiement agréés par l'ACPR a connu un accroissement, passant de 12 à 17, alors que la population des succursales d'établissement de paiement relevant du libre établissement est restée inchangée (4 succursales). Enfin, le nombre des établissements de crédit agréés pour exercer leurs activités à Monaco est resté globalement inchangé avec 25 établissements.

Tableau 1 : Évolution du nombre des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement en France, et des établissements de crédit à Monaco

	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011 (nombre)
A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE	924	590	572	-18
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	418	310	303	-7
1.1. Banques	263	197	193	-4
dont succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers	28	22	21	-1
1.2. Banques mutualistes ou coopératives	135	95	92	-3
1.3. Caisses de crédit municipal	20	18	18	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	490	277	266	-11
3. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	16	3	3	-
B - SUCCURSALES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RELEVANT DU LIBRE ÉTABLISSEMENT	51	66	62	-4
TOTAL France (A + B)	975	656	634	-22

Source : ACPR.

1. Y compris les succursales de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Suite du tableau 1

	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
C - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS À MONACO	37	24	25	1
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	33	23	24	1
1.1 Banques (a)	32	23	24	1
1.2. Établissement assimilable à une caisse de crédit municipal adhérent à la FBF (a)	1	0	0	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	4	1	1	-
2.1. Sociétés financières exerçant divers types d'activité adhérent à l'ASF	4	1	1	-
TOTAL France et Monaco (A + B + C)	1 012	680	659	-21

(a) Le Crédit mobilier de Monaco s'est transformé en banque en septembre 2011.

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
Entreprises d'investissement agréées par l'ACPR	146	97	93	-4
Succursales d'entreprises d'investissement relevant du libre établissement	23	52	49	-3
TOTAL	169	149	142	-7

ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	Rappel 2002	2011	2012	Variation 2012/2011
Établissements de paiement agréés par l'ACPR	-	12	17	5
Succursales d'établissements de paiement relevant du libre établissement	-	4	4	-
TOTAL		16	21	5

Source : ACPR.

Le système bancaire et financier français se caractérise par son actionariat diversifié et par une large ouverture internationale, qui se traduit à la fois par l'importance de la présence des établissements étrangers en France et par celle des établissements de crédit français à l'étranger.

Ainsi, à fin 2012, sur les 634 établissements de crédit actifs en France, 448 (71 %) étaient détenus par des capitaux français et 186 (29 %) par des capitaux étrangers (cf. tableau 2 et tableau 3).

1.1.1. Un actionariat diversifié pour les capitaux d'origine française

Sur le total des établissements de crédit à capitaux français, à la fin de 2012, 329 (73 % du total) appartenaient à des groupes bancaires non publics, dont 244 (54 %) à des groupes bancaires mutualistes français et 85 (19 %) à des grands groupes privés (cf. tableau 2). Le reste des établissements (27 % du total) était sous le contrôle d'actionnaires relevant d'autres secteurs économiques : 34 établissements (8 % du total) appartenaient à des groupes du secteur industriel, commercial et des services, 29 (7 %) à d'autres groupes financiers ou à actionariat partagé, 27 (6 %) au secteur public, 18 (4 %) à des actionnaires majoritairement personnes physiques et 10 (2 %) à des groupes d'assurance. Les groupes industriels ou commerciaux représentent encore une part significative dans l'actionariat de la population des établissements de crédit, situation différente de celle observée dans des pays comme l'Italie, l'Allemagne ou les États-Unis. La proportion des établissements de crédit détenus par des groupes d'assurance reste en revanche comparativement faible.

Tableau 2 : Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2012

Appartenance	Nombre d'établissements de crédit en 2012					Nombre de groupes actionnaires en 2012
	Banques	Banques mutualistes	Sociétés financières	Autres (a)	Total	
Grands groupes bancaires privés	30		55		85	2
Établissements bancaires publics	3		4	20	27	4
Groupes mutualistes	59	91	94		244	4
Assurances	4	1	5		10	7
Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels	14		20		34	23
dont secteur public	1		2			2
Établissements à actionnariat partagé (établissements de crédit, investisseurs, institutionnels)	6		22	1	29	26
Groupes financiers diversifiés			1		1	1
Actionnariat personnes physiques	9		9		18	17
TOTAL	125	92	210	21	448	84

(a) Caisses de crédit municipal et institutions financières spécialisées.
Source : ACPR.

1.1.2. Un secteur ouvert aux capitaux étrangers

Le système bancaire et financier français est largement ouvert aux établissements étrangers. Fin 2012, sur les 186 établissements de crédit qui étaient sous contrôle étranger, 130 étaient des banques, 55 des sociétés financières et on comptait aussi une institution financière spécialisée (cf. tableau 3). En outre, 62 entreprises d'investissement et 7 établissements de paiement étaient également sous capitaux étrangers et 75 bureaux de représentation étaient recensés (cf. tableau 4).

Tableau 3 : Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat et par origine géographique à fin 2012

Secteur d'appartenance	Nombre d'établissements de crédit à fin 2012								Total nombre de groupes
	Banques				Sociétés financières et IFS				
	OCDE		Pays tiers	Total	OCDE		Pays tiers	Total	
	EEE	Autres pays			EEE	Autres pays			
Succursales de groupes bancaires	62	6	15	83					} 99
Filiales de groupes bancaires	10	5	10	25	19	1	3	23	
Assurances	3	1		4	2			2	5
Groupes financiers	2	4	1	7		7		7	13
Industrie, commerce, services	1	3		4	9	12		21	11
Actionnariat personnes physiques		3	1	4				0	4
Actionnariat bancaire ou financier partagé	1		2	3	3			3	5
TOTAL	79	22	29	130	33	20	3	56	137

Source : ACPR.

Parmi les 186 établissements de crédit sous contrôle étranger, sous forme de filiales ou de succursales, 112 sont détenus par des résidents de l'Espace économique européen, notamment britanniques (31), allemands (23), belges (13), italiens (11) et néerlandais (10) (cf. tableaux 3, 4 et 5).

Les 74 établissements de crédit contrôlés par des capitaux de pays tiers (hors Espace économique européen) sont principalement d'origine américaine (au total 29 établissements se décomposant en 9 banques, 19 sociétés financières et une institution financière spécialisée).

Tableau 4 : La présence étrangère en France : évolution des différentes formes d'implantation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	264	248	240	237	239	230	214	204	195	186
BANQUES	168	164	161	161	161	155	147	142	137	130
Succursales	80	82	81	84	88	93	93	91	88	83
Espace économique européen	52	55	55	59	64	70	70	68	66	62
Pays tiers	28	27	26	25	24	23	23	23	22	21
Sociétés de droit français	88	82	80	77	73	62	54	51	49	47
Espace économique européen										
Filiales de banques étrangères	47	40	40	34	33	21	16	13	11	10
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	10	8	8	9	9	9	7	7	7	6
Actionnariat bancaire ou financier partagé		1	1	1			1	1	1	1
Pays tiers										
Filiales de banques étrangères	16	16	15	15	14	16	15	15	14	15
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	13	15	14	15	14	13	13	13	13	13
Actionnariat bancaire ou financier partagé	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	95	83	78	75	76	74	66	61	57	55
Espace économique européen										
Sociétés financières à vocation diverse	68	58	57	55	54	53	42	36	33	33
Pays tiers										
Sociétés financières à vocation diverse	27	25	21	20	22	21	24	25	24	22
INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (a)	55	53	52	56	67	75	71	76	66	62
Espace économique européen	44	42	41	43	54	63	61	66	55	51
Succursales	23	24	23	28	41	52	53	59	52	49
Succursale non passeportable	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-
Sociétés de droit français	21	18	17	14	12	11	8	7	3	2
Pays tiers	11	11	11	13	13	12	10	10	11	11
ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	0	0	0	0	0	0	0	1	7	7
Succursales de l'Espace économique européen								1	4	4
Sociétés de droit français									3	3
Espace économique européen									1	1
Pays tiers									2	2
BUREAUX DE REPRÉSENTATION	75	78	75	74	78	80	77	74	77	75
Espace économique européen	35	39	31	28	31	32	29	27	27	27
Pays tiers	40	39	44	46	47	48	48	47	50	48

(a) Hors sociétés de gestion de portefeuille.
Source : ACPR.

1.2. Une utilisation importante du passeport européen

1.2.1. L'accès au marché français

À SAVOIR

Liberté d'établissement

La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'un établissement permanent. Cette modalité du passeport, qui s'exerçait jusqu'alors sous la forme de l'implantation d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).

Liberté de prestation de services

La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi.

Le libre établissement via l'implantation d'une succursale

Sur un total de 115 succursales d'origine européenne (cf. tableau 5), ce sont celles – établissements de crédit et entreprises d'investissement confondus – ayant leur siège au Royaume-Uni qui sont les plus nombreuses en France, avec 63 implantations en 2012. Le nombre de succursales britanniques tend à se stabiliser après avoir connu une forte progression jusqu'en 2008 dans le contexte de la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers qui a permis aux entreprises d'investissement d'un pays communautaire de bénéficier de la reconnaissance mutuelle sur une gamme plus large de services et d'instruments, en particulier les instruments financiers à terme, et de pouvoir recourir à des agents liés qu'elles ont mandatés pour fournir certains services d'investissement pour leur compte.

Le passeport européen, via l'établissement d'une succursale, reste un vecteur largement utilisé pour s'implanter en France. Mais il tend aujourd'hui à régresser légèrement, notamment du fait des réorganisations dictées par la conjoncture économique et la crise financière. La succursale reste toutefois une forme d'exercice en France qui est très fréquemment utilisée par les établissements de pays tiers à l'Espace économique européen (EEE). À partir d'une seule entité agréée dans l'un des pays de l'EEE, ils peuvent utiliser leur droit au passeport pour exercer des activités dans un ou plusieurs autres pays de la zone. Ainsi, au sein des 115 succursales d'établissements ayant leur siège dans un État membre de l'EEE recensées en France au 31 décembre 2012, 53 appartiennent à des groupes détenus par un actionariat final de pays tiers à l'EEE, soit 46 % de cette population (contre 38 % à fin 2010).

Tableau 5 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France

	2002	2009	2010	2011	2012
Principaux pays de notification	74	123	127	122	115
Royaume-Uni	31	60	64	66	63
Allemagne	12	16	15	14	15
Italie	6	7	7	7	6
Pays-Bas	4	7	7	5	4
Espagne	8	6	6	6	4
Autres pays	13	27	28	24	23
Succursales communautaires dont l'actionariat ultime est tiers à l'EEE	16	45	49	53	53
États-Unis	9	28	30	32	32
Japon	2	4	5	4	4
Suisse	1	3	3	4	4
Liban	1	1	1	1	1
Canada	0	2	2	3	3
Autres pays	3	7	8	9	9

Source : ACPR.

Le recours à des agents ou à des distributeurs de monnaie électronique

Depuis la mise en œuvre de la directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement, le recours à des agents pour fournir ces services sur le territoire français se développe de manière très importante. En 2012, 5 310 agents étaient déclarés par des établissements de paiement européen, soit près du double du nombre enregistré en 2011. Ces déclarations sont le fait de deux États européens : l'Irlande avec 55 % des déclarations et le Royaume-Uni avec 45 %. La mise en œuvre de la deuxième directive sur la monnaie électronique (directive 2009/110/CE) a conduit par ailleurs à une vingtaine de déclarations de recours à des distributeurs par des établissements de monnaie électronique britanniques.

La libre prestation de services

L'autre forme d'utilisation du passeport européen relève de la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'EEE, sans présence permanente dans ce dernier. Le nombre d'établissements ayant déclaré leur intention d'intervenir en libre prestation de services constitue le seul indicateur de mesure de l'importance de cette modalité d'exercice de l'activité. Au 31 décembre 2012, 540 établissements de crédit, 2 499 entreprises d'investissement, 160 établissements de paiement et 27 établissements de monnaie électronique européens sont ainsi autorisés à intervenir en France en libre prestation de services (cf. tableau 6). Sur un an, le nombre d'établissements ayant notifié leur intention d'exercer une activité en France a progressé de 9 % (comme en 2011), après un accroissement de 14 % en 2010, passant de 2 965 en 2011 à 3 226 en 2012.

Tableau 6 : Nombre de déclarations de Libre prestation de services (LPS) en vigueur au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services en France			
	Déclarations émanant de 540 établissements de crédit agréés dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 2 499 entreprises d'investissement agréées dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 160 établissements de paiement agréés dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 27 établissements de monnaie électronique dans un autre État membre de l'EEE
Allemagne	88	54	5	
Autriche	29	23		
Belgique	27	18	2	
Bulgarie		5	3	
Chypre	5	82		
Danemark	15	15	1	
Espagne	22	25	3	
Estonie	1	1		
Finlande	8	5	1	
Grèce	2	10		
Hongrie	7	2		
Irlande	37	46	4	
Islande	6			
Italie	27	7	1	
Lettonie	2	1		
Liechtenstein	5	13		
Lituanie		1		1
Luxembourg	62	44	3	3
Malte	8	8	1	1
Norvège	4	25		
Pays-Bas	68	94	8	
Pologne	2	2		
Portugal	18	5		
Rép. tchèque	1	2		
Roumanie		1		
Royaume-Uni	80	1 996	123	22
Slovaquie		2	1	
Slovénie		1	4	
Suède	16	11		
TOTAL	540	2 499	160	27

Source : ACPR.

1.2.2. L'utilisation par les établissements français du passeport européen

Le libre établissement

Les établissements français utilisent le passeport européen essentiellement pour ouvrir des implantations en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et, dans une moindre mesure, en Belgique. Depuis 2009, le nombre de succursales communautaires ouvertes par des établissements français a tendance à se stabiliser et même à décroître avec un total de 161 succursales à fin 2012 (contre 168 à fin 2011, cf. tableau 7), pour les mêmes motifs de réorganisation que ceux soulignés plus haut pour les autres banques européennes.

Tableau 7 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes dans d'autres pays de l'EEE

Principaux pays de notification	2002	2009	2010	2011	2012
Royaume-Uni	20	24	24	22	22
Allemagne	17	26	26	26	26
Italie	16	25	24	26	24
Espagne	16	21	23	24	24
Belgique	12	15	16	18	17
Luxembourg	7	5	5	5	5
Pays-Bas	6	7	7	7	8
Portugal	6	8	8	8	7
Autres pays	15	34	33	32	28
Total	115	165	166	168	161

Source : ACPR.

Par ailleurs, les établissements de paiement français ont déclaré 55 agents, principalement en Allemagne.

La libre prestation de services

Au 31 décembre 2012, on dénombre 1 262 déclarations émanant de 156 établissements de crédit français et 610 déclarations de 51 entreprises d'investissement françaises qui souhaitent intervenir dans un autre pays de l'EEE, auxquelles s'ajoutent 92 déclarations émanant de 6 établissements de paiement français (cf. tableau 8). Les pays dans lesquels les établissements français souhaitent exercer des activités sont principalement, par ordre décroissant du nombre des déclarations :

- le Royaume-Uni (99), l'Italie (98), la Belgique (90), l'Allemagne (85) et l'Espagne (77) pour les établissements de crédit ;
- la Belgique (47), les Pays-Bas (43), le Royaume-Uni (40), l'Allemagne (36) et le Luxembourg (37) pour les entreprises d'investissement.

On retrouve les mêmes principaux pays d'implantation, mais sur des chiffres beaucoup plus faibles, de l'ordre de 5 ou 6 déclarations par pays, pour les 6 établissements de paiement français exerçant en libre prestation de services.

Tableau 8 : Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2012

Pays	Libre prestation de services dans les autres États membres de l'Espace économique européen		
	Déclarations émanant de 156 établissements de crédit agréés en France	Déclarations émanant de 51 entreprises d'investissement agréées en France	Déclarations émanant de 6 établissements de paiement agréés en France
Allemagne	85	36	5
Autriche	51	22	3
Belgique	90	47	6
Bulgarie	20	8	3
Chypre	19	11	2
Danemark	45	19	2
Espagne	77	35	5
Estonie	20	12	2
Finlande	39	22	2
Grèce	42	17	2
Hongrie	28	13	4
Irlande	50	25	4
Islande	16	10	1
Italie	98	34	5
Lettonie	19	12	2
Liechtenstein	18	13	
Lituanie	19	12	3
Luxembourg	74	37	5
Malte	20	12	2
Norvège	30	18	1
Pays-Bas	69	43	4
Pologne	32	13	4
Portugal	63	31	4
Rép. tchèque	25	13	3
Roumanie	26	8	5
Royaume-Uni	99	40	5
Slovaquie	24	12	3
Slovénie	17	12	3
Suède	47	23	2
TOTAL	1 262	610	92

Source : ACPR.

2. Des résultats sur base sociale en hausse en 2012

Cette année, l'ensemble des chiffres et analyses présentés dans cette partie du rapport s'appuie uniquement sur l'examen des comptes sociaux des établissements de crédit résidents. L'analyse à fin 2012 des comptes consolidés des grands groupes bancaires français, qui a fait l'objet d'une publication séparée², a montré que, sur la base de leurs comptes consolidés, les six grands groupes bancaires français ont fait preuve de résilience en 2012 et ont continué à financer l'économie, malgré la stagnation de l'activité économique qui a pesé sur leurs résultats.

Les éléments développés dans la suite de ce rapport reposent sur l'agrégation des données individuelles déclarées par l'ensemble des établissements sur base sociale, qui permet de décrire en détail le système bancaire français selon deux périmètres³ :

- « activité en France » : ce périmètre décrit l'activité et la situation des banques françaises et étrangères en France (métropole et départements d'outre-mer) ;
- « ensemble de l'activité » : au périmètre précédent sont ajoutés les comptes des succursales à l'étranger des établissements de crédit français. Ce périmètre sera privilégié, dans la mesure de la disponibilité des données.

Des écarts peuvent être observés entre les analyses sur base sociale développées dans ce rapport et celles sur base consolidée précédemment publiées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui de surcroît concernaient uniquement les principaux groupes bancaires français (cf. encadré 1). Ainsi, alors que le produit net bancaire (PNB) de ces grands groupes ressort en baisse au niveau consolidé (même après certains retraitements permettant d'affiner l'analyse économique des comptes), le PNB du système bancaire français, calculé sur base sociale, sur l'ensemble de la population, progresse en 2012 pour s'établir à 115,9 milliards d'euros, après 105,8 milliards en 2011, soit une hausse de + 7,9 % (cf. tableau 9). L'activité des succursales à l'étranger, à 12,8 milliards d'euros, représente une proportion non négligeable de ce PNB global (11,0 %).

ENCADRÉ 1 : PRINCIPALES DIFFÉRENCES MÉTHODOLOGIQUES ENTRE LES ANALYSES SUR BASE CONSOLIDÉE ET SUR BASE SOCIALE AGRÉGÉE PUBLIÉES PAR L'ACPR

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent d'une part de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse des grands groupes bancaires français s'appuie sur l'examen de leurs comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur³.

S'agissant des différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires français, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble de l'activité des groupes bancaires français, y compris internationale. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers.

2. « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 13, juin 2013.

3. Les mentions « activité en France » et « ensemble de l'activité » figurant en bas des tableaux et graphiques permettent de distinguer le périmètre retenu.

4. Cet encadré n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations en bilan comme en compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes concerne principalement les opérations interbancaires et opérations sur titres, à l'actif comme au passif. Toutefois, concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

Tableau 9 : Compte de résultat simplifié des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Activité en France				Ensemble de l'activité			
	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Produit net d'exploitation bancaire (a)	87,9	90,7	98,8	9,0	101,9	102,5	111,0	8,3
Produits accessoires et divers nets	3,6	4,8	4,4	-8,1	3,7	4,8	4,7	-2,5
Produit net bancaire (a)	91,6	95,5	103,2	8,1	105,7	107,3	115,7	7,8
Frais généraux	57,8	59,4	60,7	2,2	65,0	67,0	68,0	1,5
Résultat brut d'exploitation	31,1	33,1	39,6	19,6	37,7	37,1	44,5	19,9
Résultat d'exploitation	22,3	20,2	28,8	42,3	27,8	22,8	34,6	52,1
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,3	-10,3	-13,6	-32,8	-2,5	-10,4	-13,7	-31,5
Résultat courant avant impôt	20,0	10,0	15,2	52,0	25,3	12,3	20,9	69,6
Résultat net	21,1	9,6	11,0	14,6	25,1	10,9	15,1	38,3

(a) Données provisoires.

N.B. : les détails des soldes intermédiaires de gestion peuvent ne pas être égaux à la somme des composants intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Ce point est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

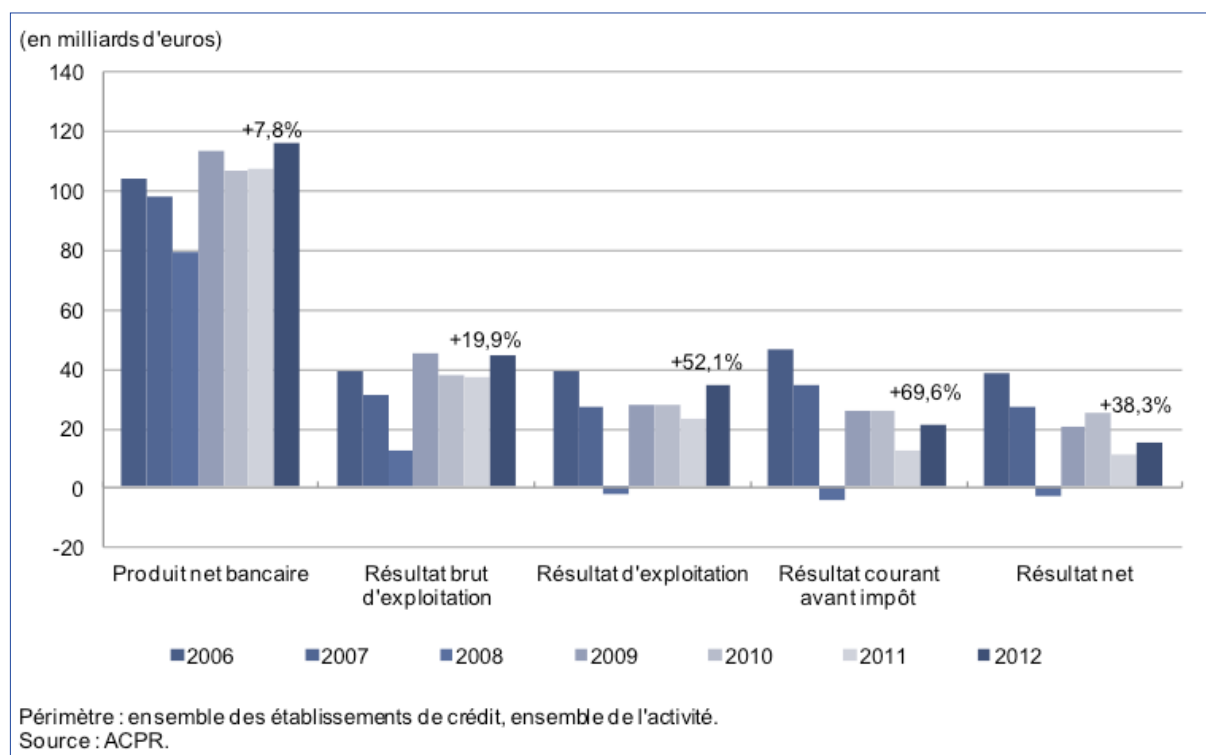
Source : ACPR.

Sur l'activité en France, les frais généraux progressent de 2,2 % en 2012, principalement en raison d'une augmentation des frais de personnel, qui représentent 56 % de ce poste (cf. annexe 2). Le résultat brut d'exploitation, comme le résultat d'exploitation⁵, s'établit en très forte hausse, à respectivement + 19,6 % et + 42,3 %. En revanche, les fortes pertes nettes sur les actifs immobilisés (13,7 milliards d'euros, cf. annexe 2), provenant principalement des participations dans les entreprises liées, viennent lourdement réduire le résultat courant avant impôt qui s'établit à 15,2 milliards d'euros en 2012, après 10,0 milliards en 2011.

Au final, le résultat net s'établit à 11,0 milliards d'euros en 2012 sur l'activité en France, en croissance de 14,6 % par rapport à 2011. La prise en compte du résultat des succursales à l'étranger (+ 4,1 milliards d'euros), porte le résultat net sur l'ensemble de l'activité à 15,1 milliards d'euros, soit une progression de + 38,3 % par rapport à 2011. Les niveaux de résultat net pour 2012 restent toutefois en deçà de ceux atteints en 2010 ou avant la crise comme l'illustre le graphique 1.

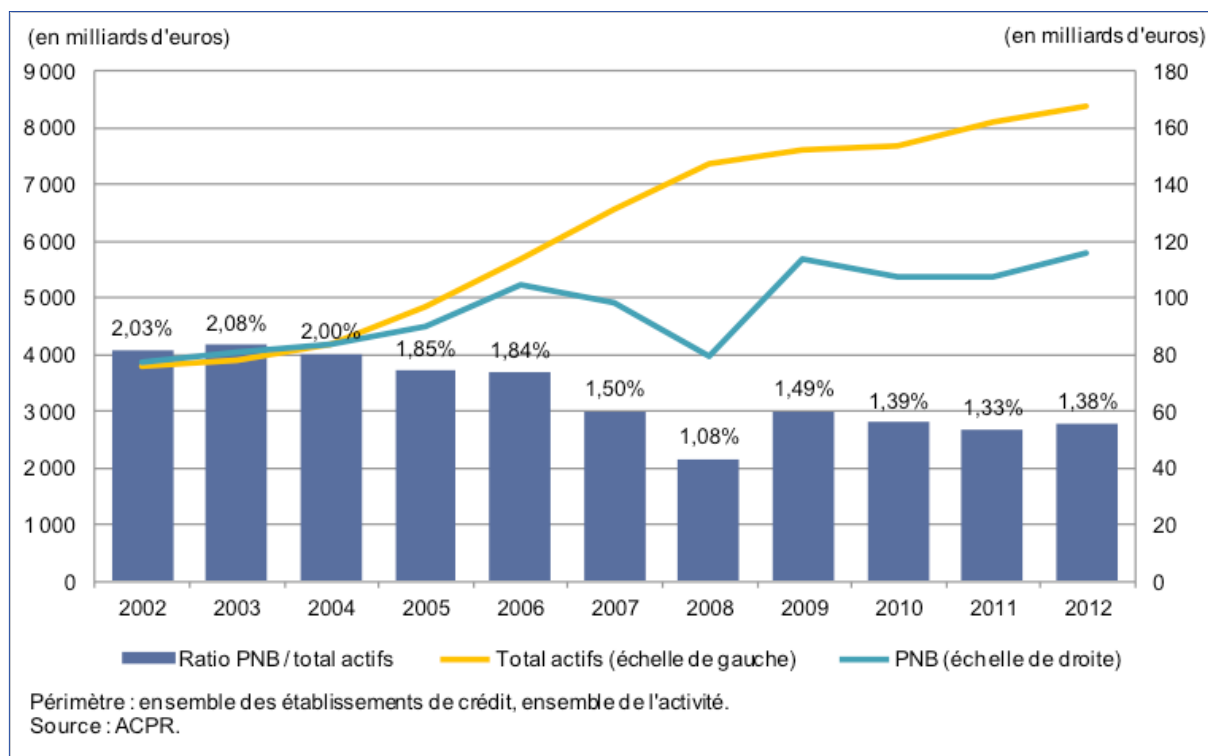
5. Le résultat d'exploitation est obtenu en retranchant du résultat brut d'exploitation les éléments suivants : a) dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables et b) dotations nettes aux provisions pour risques et charges.

Graphique 1 : Principaux soldes intermédiaires de gestion



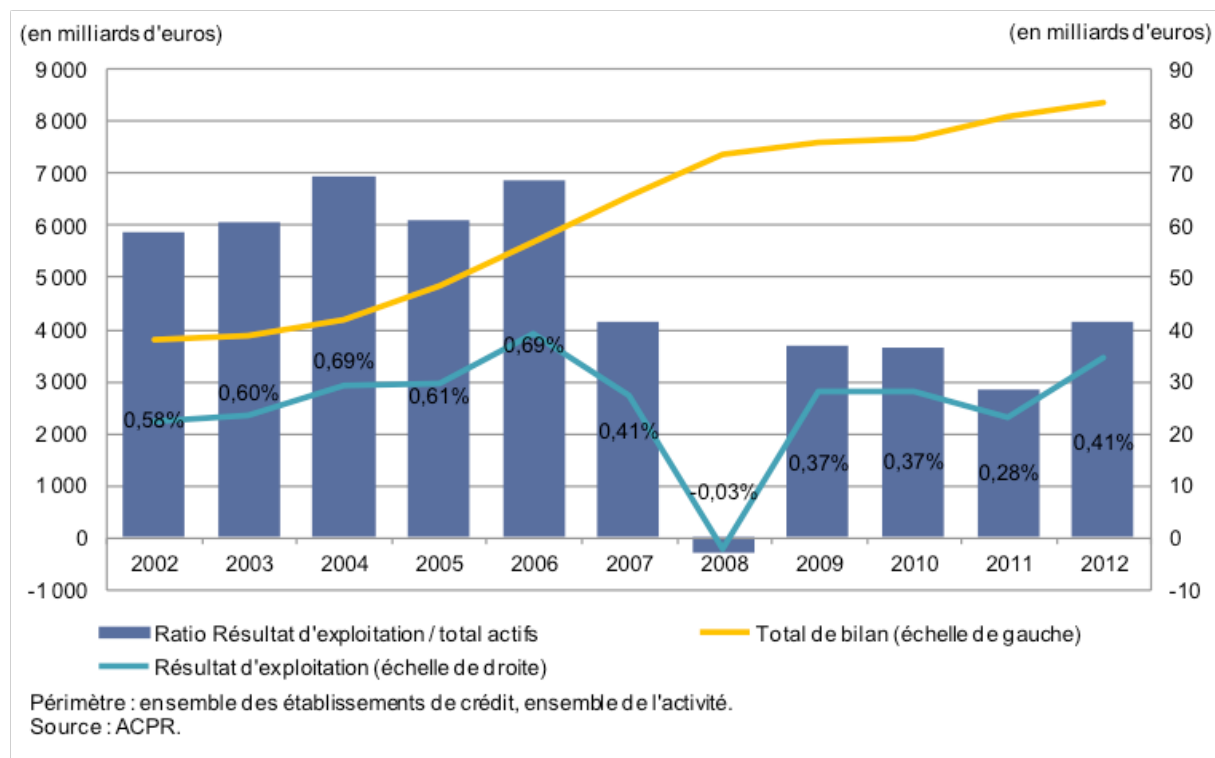
Rapporté au total de bilan moyen de chaque exercice, le PNB connaît également une amélioration en 2012 pour représenter 1,4 % du bilan (+ 0,1 point de pourcentage par rapport à 2011, cf. graphique 2). Ce ratio était descendu jusqu'à 1,1 % du bilan au plus fort de la crise, en 2008, année où le PNB du système bancaire français a atteint son plus faible niveau depuis 2002. Le point haut de 2009 (1,5 % du bilan) s'expliquait à la fois par un rebond du PNB et par une légère contraction du total de bilan. Au cours des trois dernières années, ce ratio s'est finalement stabilisé entre 1,3 % et 1,4 %, soit là encore à un niveau inférieur à celui d'avant la crise.

Graphique 2 : PNB rapporté au total de bilan



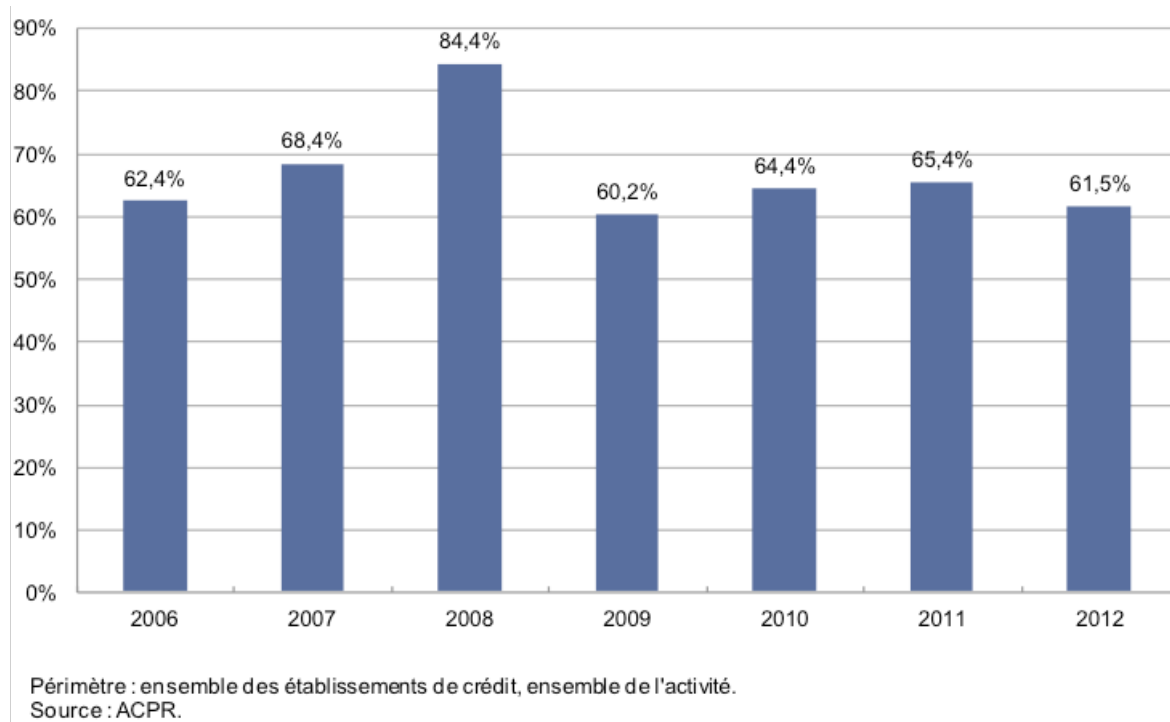
S'agissant du résultat d'exploitation exprimé en proportion du bilan (cf. graphique 3), il s'établit à 0,4 % en 2012, en hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2011. Si ce ratio demeure inférieur à son niveau d'avant la crise (moyenne 2002-2006), il retrouve cependant le niveau de 2007. Le résultat d'exploitation atteint 34,6 milliards d'euros en 2012 sur l'ensemble de l'activité, soit un niveau qui se rapproche de celui de 2006.

Graphique 3 : Résultat d'exploitation rapporté au total de bilan



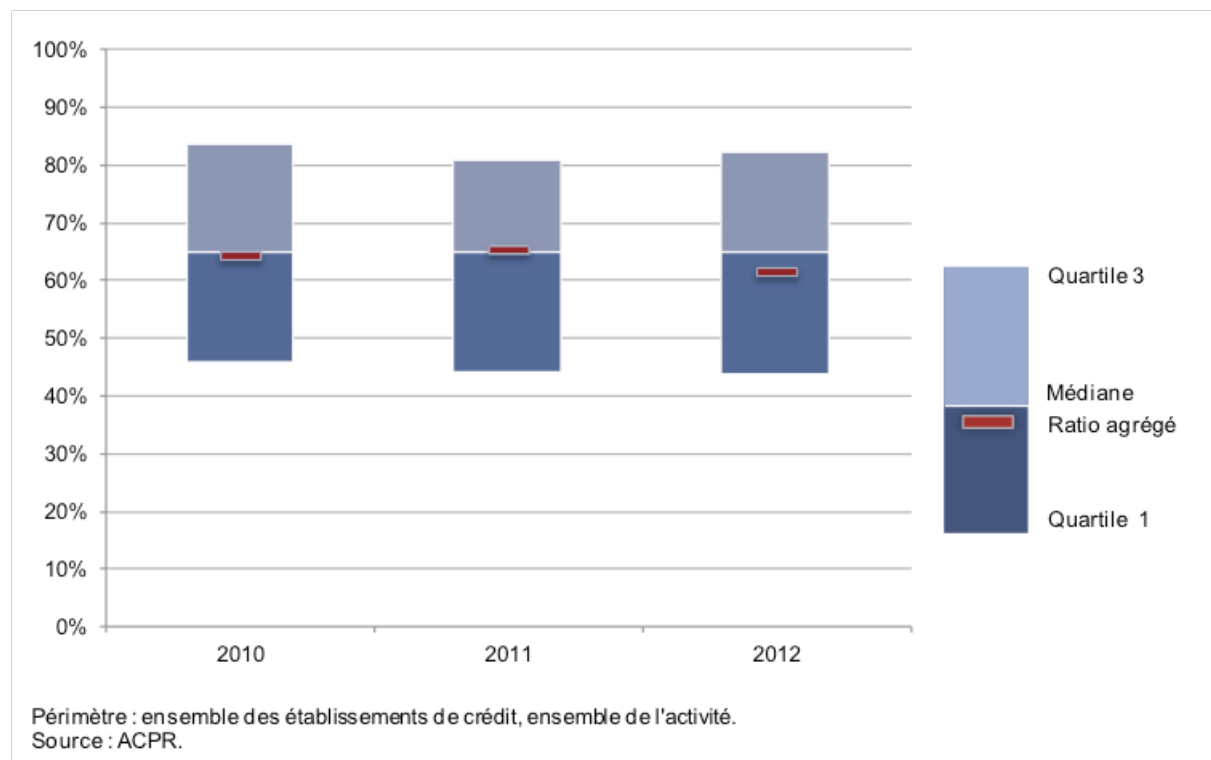
Calculé sur base sociale, le coefficient net d'exploitation de la population des établissements de crédit se réduit de 3,9 points de pourcentage entre 2011 et 2012 pour s'établir à 61,5 % à fin 2012 (cf. graphique 4). Ce ratio mesure de façon synthétique le rapport entre l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure et le PNB (cf. annexe 2).

Graphique 4 : Coefficient net d'exploitation



Toutefois, l'analyse en dispersion montre que le coefficient médian demeure stable à 65 %, signe que cette maîtrise des frais de fonctionnement ne s'est améliorée que pour une partie des établissements de crédit (cf. graphique 5). Le redressement de leur rentabilité constitue en effet un enjeu majeur pour les banques françaises, qui ont engagé et doivent poursuivre des efforts en la matière.

Graphique 5 : Dispersion du coefficient net d'exploitation



3. Structure des bilans sociaux

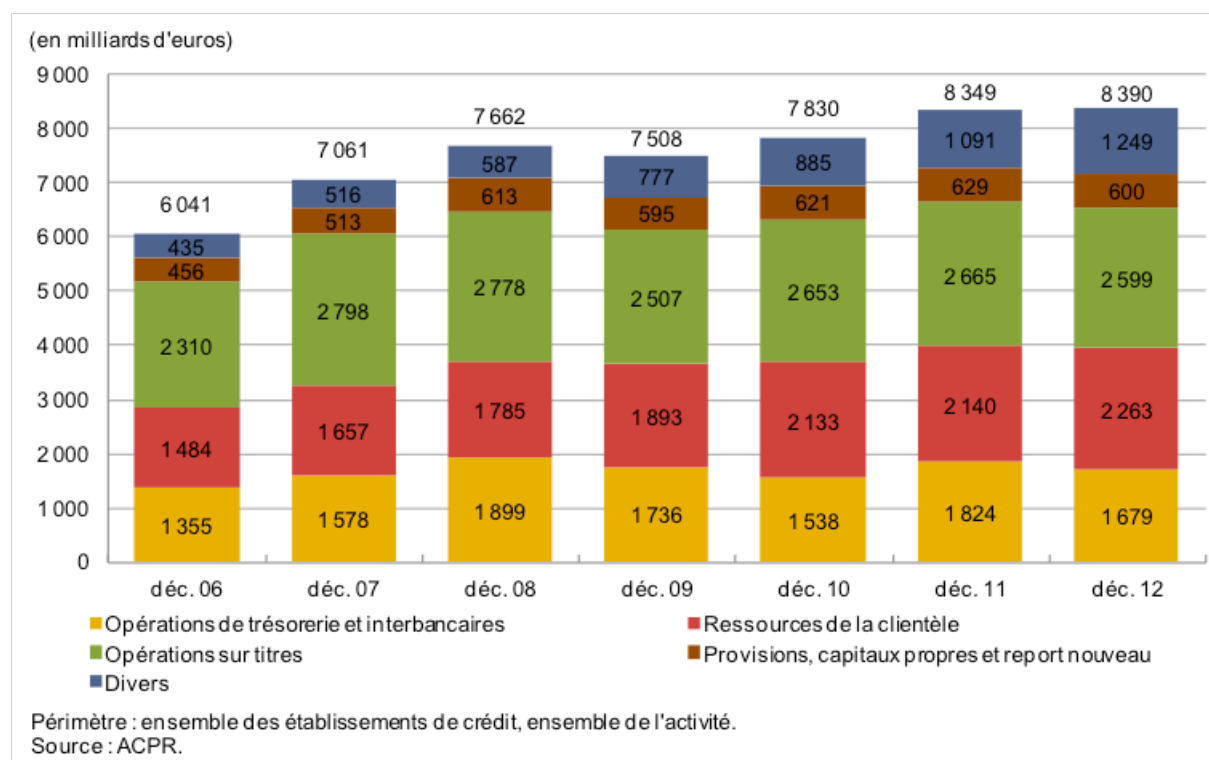
3.1. Une recomposition du passif qui privilégie la collecte de l'épargne

Le total de bilan agrégé du système bancaire français progresse de seulement 0,5 % entre fin 2011 et fin 2012, passant de 8 349 à 8 390 milliards d'euros sur l'ensemble de l'activité. Cette évolution interrompt le mouvement observé les deux années précédentes, caractérisé par un taux de croissance sensiblement supérieur (+ 6,6 % entre 2010 et 2011 et + 4 % entre 2009 et 2010).

3.1.1. Les principales composantes du passif

Concernant le passif (cf. graphique 6), les opérations interbancaires et les opérations sur titres se contractent significativement, de respectivement 145 et 66 milliards entre fin 2011 et fin 2012. Cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des ressources de la clientèle⁶ qui s'accroissent de 123 milliards d'euros (+ 5,7 %) sur l'année 2012.

Graphique 6 : Les composantes du passif

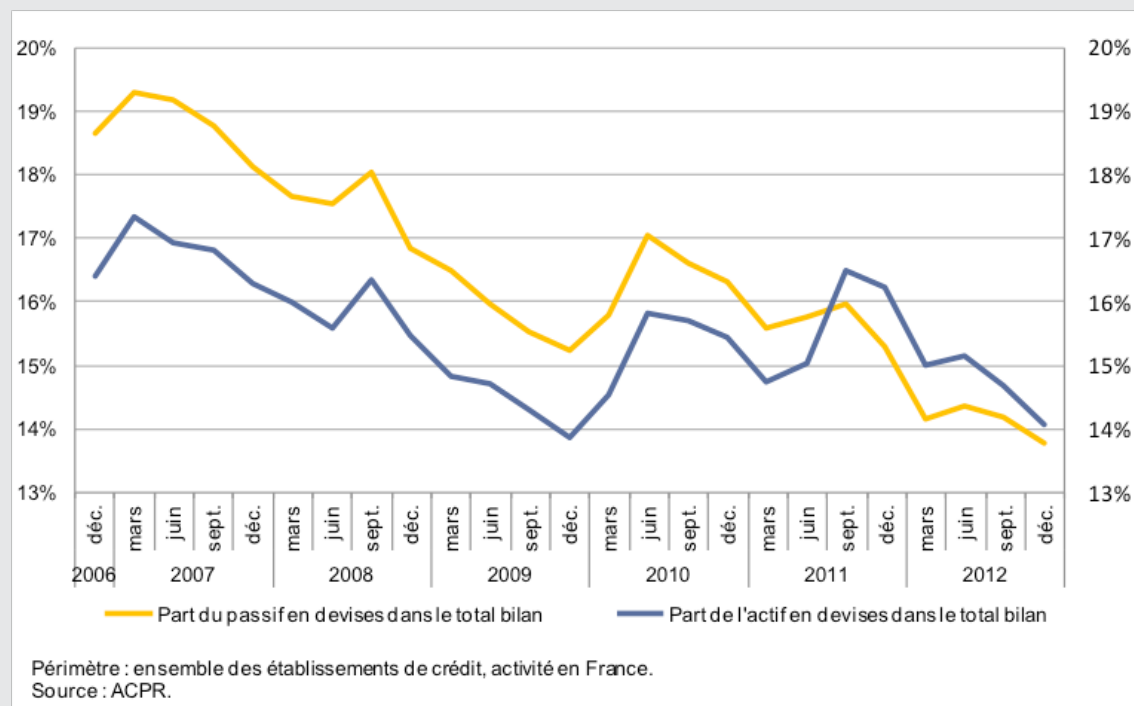


6. Les ressources de la clientèle comprennent à la fois les opérations avec la clientèle financière (370 milliards d'euros) et les opérations avec la clientèle non financière (1 892 milliards d'euros). Dans le présent rapport, le terme « clientèle » sans plus de précision correspond à cet ensemble.

ENCADRÉ 2 : PART DES OPÉRATIONS EN DEVISES DE BILAN

L'évolution de la part des opérations réalisées en devises, à l'actif comme au passif du bilan, suit une tendance baissière (cf. graphique 7) et une inversion de l'importance respective des actifs et passifs en devises est observée depuis mi-2011. Jusqu'à mi-2011, le passif en devises était en effet supérieur à l'actif en devises, mais, depuis la crise de l'été 2011, qui s'est traduite en particulier par un accès plus tendu au refinancement en dollars, le passif en devises a fortement chuté. Quant aux actifs en devises, après une phase transitoire de hausse (2009-2011), ils ont régulièrement diminué pour s'établir finalement à un niveau sensiblement équivalent à celui des passifs, autour de 14 % du bilan.

Graphique 7 : Part des opérations en devises au bilan



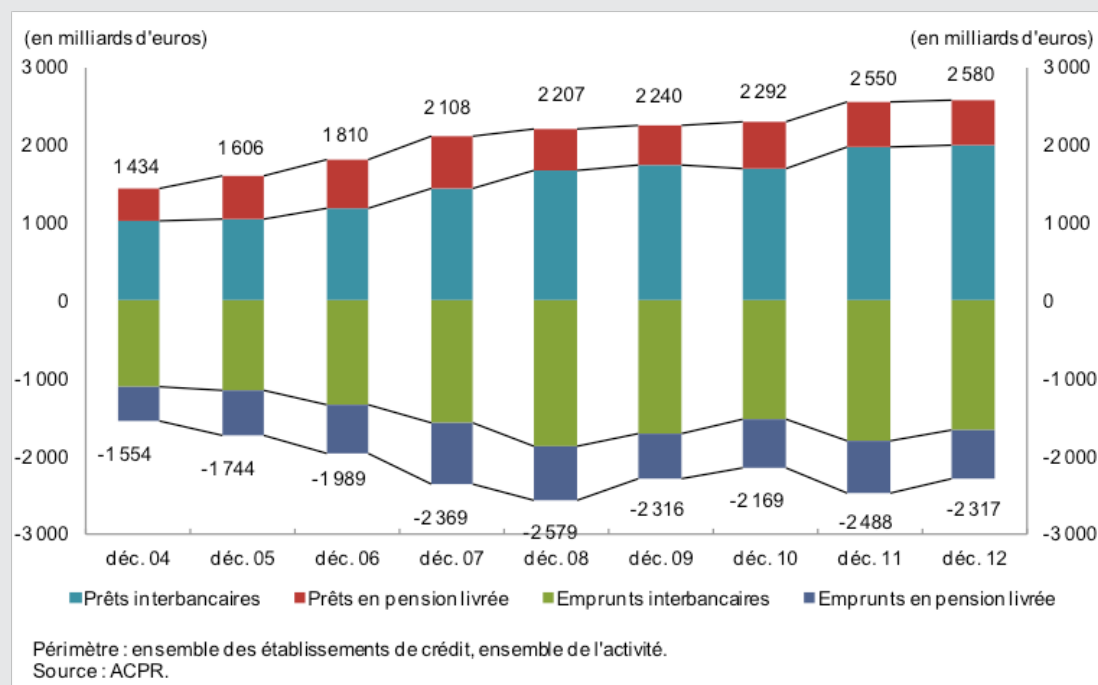
ENCADRÉ 3 : LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Après une progression en valeur absolue des opérations interbancaires en 2011 au passif comme à l'actif, seules les opérations interbancaires du passif se sont réduites en 2012 (2 317 milliards d'euros après 2 488 milliards en 2011) alors que celles de l'actif ont progressé de 30 milliards pour atteindre 2 580 milliards (cf. graphique 8).

Au passif, on observe de forts mouvements sur la ligne « comptes et emprunts » par laquelle transitent à la fois les opérations de refinancement auprès des banques centrales et celles auprès des banques commerciales (cf. annexe 5). Ainsi, après une augmentation de 263 milliards d'euros entre 2010 et 2011, en partie liée à la première opération de VLTRO⁶, cette ligne « comptes et emprunts » se réduit de 175 milliards entre 2011 et 2012, traduisant notamment les remboursements partiels de VLTRO effectués par les banques françaises en 2012.

À l'actif, la progression globale de 30 milliards d'euros de 2011 à 2012 recouvre plusieurs phénomènes qui se compensent : d'une part, une progression de 127 milliards d'euros des avoirs détenus auprès des banques centrales (avec un recours important à la facilité de dépôt de la BCE) et, d'autre part, une contraction des autres prêts interbancaires de 93 milliards (cf. annexe 5). L'évolution de l'actif interbancaire retrace également les opérations des banques françaises avec la Caisse des dépôts et consignations, liées au mécanisme de centralisation de l'épargne réglementée⁷.

Graphique 8 : Les opérations interbancaires



Enfin, au hors-bilan, on constate que les engagements de financement reçus des établissements de crédit (421 milliards d'euros) représentent près de trois fois les engagements donnés (153 milliards d'euros, cf. annexe 9). Cela s'explique par l'inscription au hors-bilan des lignes disponibles auprès de la banque centrale dans le cas de non-utilisation de l'ensemble des collatéraux déposés en garantie.

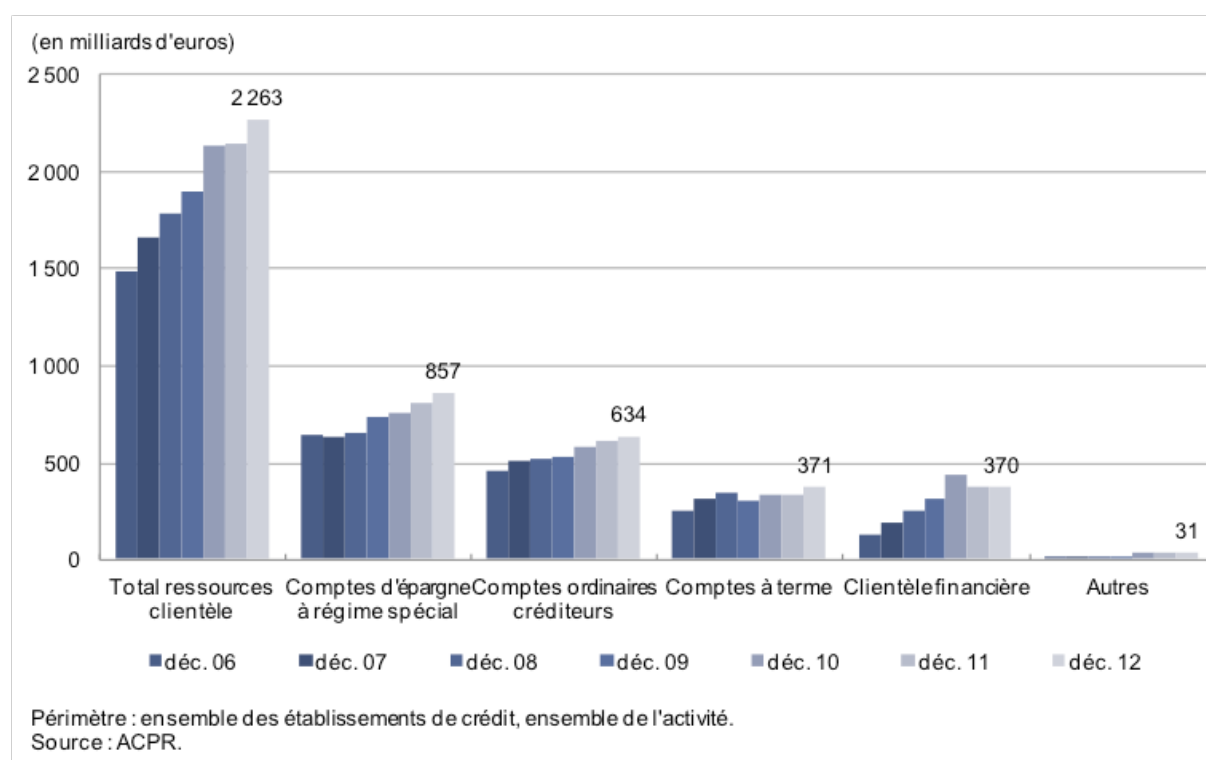
7. VLTRO : *Very Long Term Refinancing Operations* ou opérations de refinancement à long terme. La première opération de VLTRO a été mise en œuvre par la BCE le 23 décembre 2011.

8. L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des dépôts, capitalisation comprise, progresse de 33 milliards pour atteindre 255,5 milliards d'euros fin 2012, en hausse de 14,8 % par rapport à fin 2011 (222,5 milliards). Source : rapport annuel du fonds d'épargne (CDC).

3.1.2. Les ressources en provenance de la clientèle

En 2012, la contraction des opérations interbancaires et sur titres au passif des banques (respectivement - 7,9 % et - 2,5 %) a été en grande partie compensée par une hausse des ressources collectées auprès de la clientèle : leur total s'accroît de 123 milliards d'euros, soit une hausse de + 5,8 % entre fin 2011 et fin 2012. La répartition de la collecte de l'épargne est présentée dans le graphique 9. Cette hausse des ressources, qui favorise toutes les formes de placements disponibles à court terme, traduit la préférence plus grande des ménages pour la liquidité en période d'incertitude. Elle profite aux trois principaux segments d'épargne : en premier lieu les comptes d'épargne à régime spécial⁹ avec + 57 milliards d'euros collectés (en progression de 7,2 % par rapport à fin 2011), puis les comptes à terme avec + 42 milliards d'euros (+ 12,8 % sur un an) et enfin les comptes ordinaires créditeurs avec + 30 milliards d'euros (en hausse de + 4,9 %).

Graphique 9 : Les ressources de la clientèle



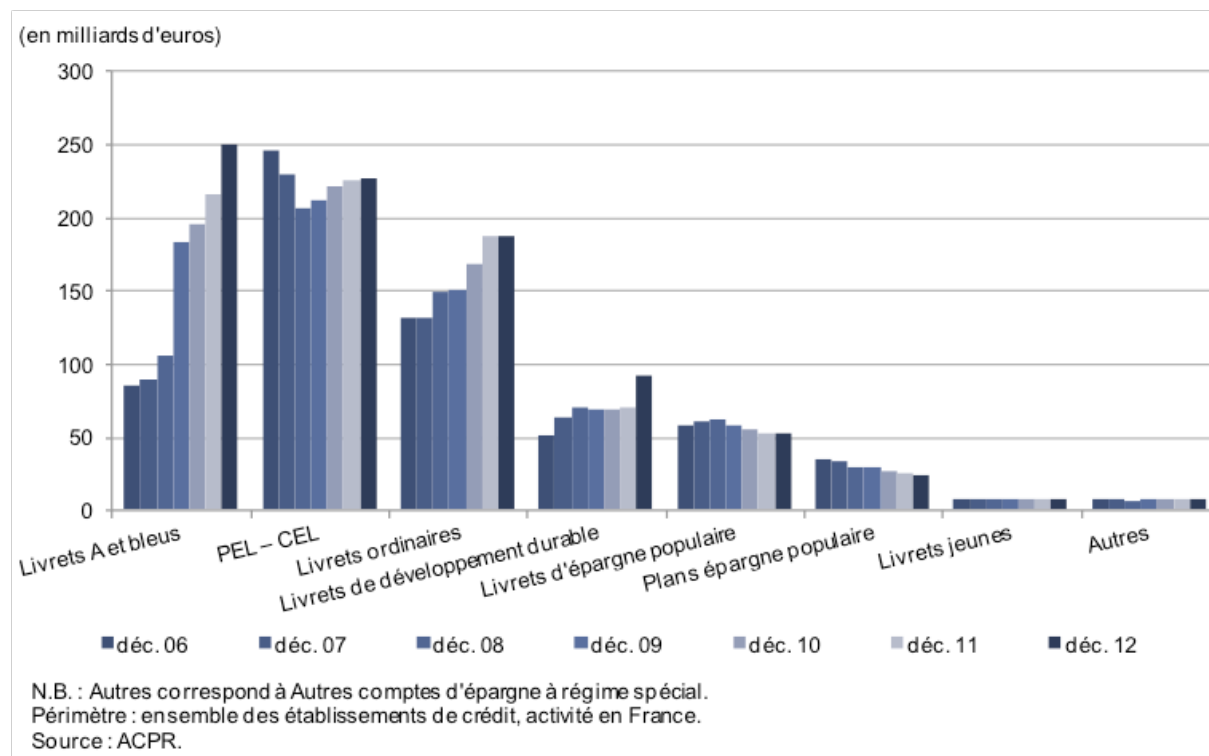
De façon plus détaillée, l'accroissement de 57 milliards d'euros observé sur les comptes d'épargne à régime spécial provient pour l'essentiel de la hausse des encours de livrets A et livrets bleus, qui progressent de 34 milliards (+ 15,3 %) pour atteindre près de 250 milliards d'euros fin 2012 (activité en France, clientèle résidente et non résidente, cf. graphique 10).

Le relèvement de 25 % du plafond du livret A au 1^{er} octobre 2012 explique en grande partie cette forte progression, un surcroît de collecte étant nettement observé sur le quatrième trimestre (cf. graphique 11). Pour leur part, les livrets de développement durable (LDD) connaissent un accroissement de 22 milliards d'euros, pour atteindre 92,2 milliards fin 2012. Cette progression de près d'un tiers par rapport au niveau de fin 2011 s'explique également par le doublement du plafond du LDD.

Pour autant, la très forte hausse des placements sur ces livrets n'a pas significativement nui aux encours des autres produits d'épargne à régime spécial dans la mesure où les plus fortes baisses annuelles enregistrées sont restées mesurées : - 1,5 % pour les livrets d'épargne populaire et - 1,4 % pour les plans épargne populaire.

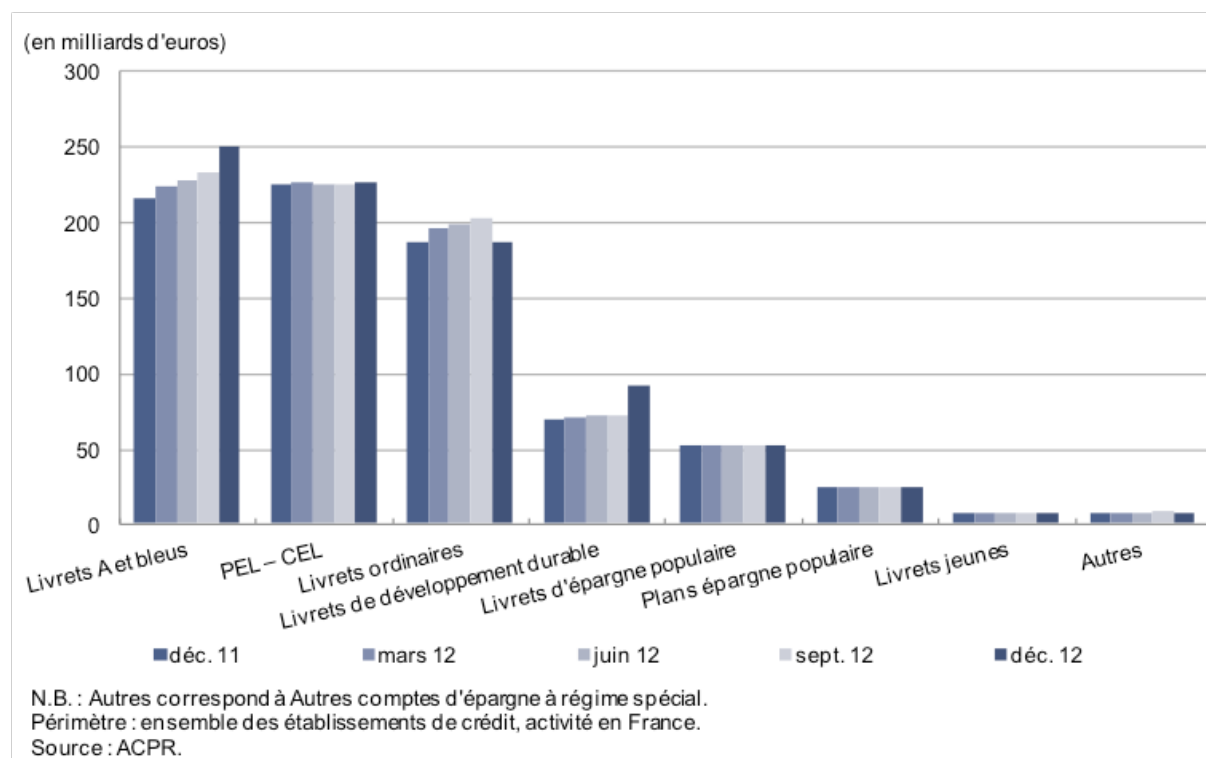
9. Les livrets ordinaires appartiennent à cette catégorie.

Graphique 10 : Les comptes d'épargne à régime spécial



En évolution trimestrielle (cf. graphique 11), on constate qu'au premier trimestre 2012, la collecte a tout d'abord fortement bénéficié aux livrets ordinaires (+ 5 % entre décembre 2011 et mars 2012). L'encours de ces livrets a ensuite continué à progresser jusqu'en septembre 2012, puis, au quatrième trimestre, un large transfert d'épargne est observé, de ces livrets vers les livrets A et LDD lors du relèvement des plafonds. Les livrets ordinaires ont donc été alimentés de façon temporaire par les ménages au cours de l'année 2012 avant que ce surcroît de collecte ne soit utilisé pour alimenter les livrets A et LDD au moment du relèvement des plafonds (quatrième trimestre). Leur niveau en fin d'année retrouve finalement celui du début de période.

Graphique 11 : Les comptes d'épargne à régime spécial : évolution trimestrielle



Il convient toutefois de relativiser l'impact de cet accroissement de ressources sur le refinancement des banques dans la mesure où une large part des fonds collectés sur les livrets A et LDD est centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations¹⁰.

3.1.3. Le financement sous forme de titres

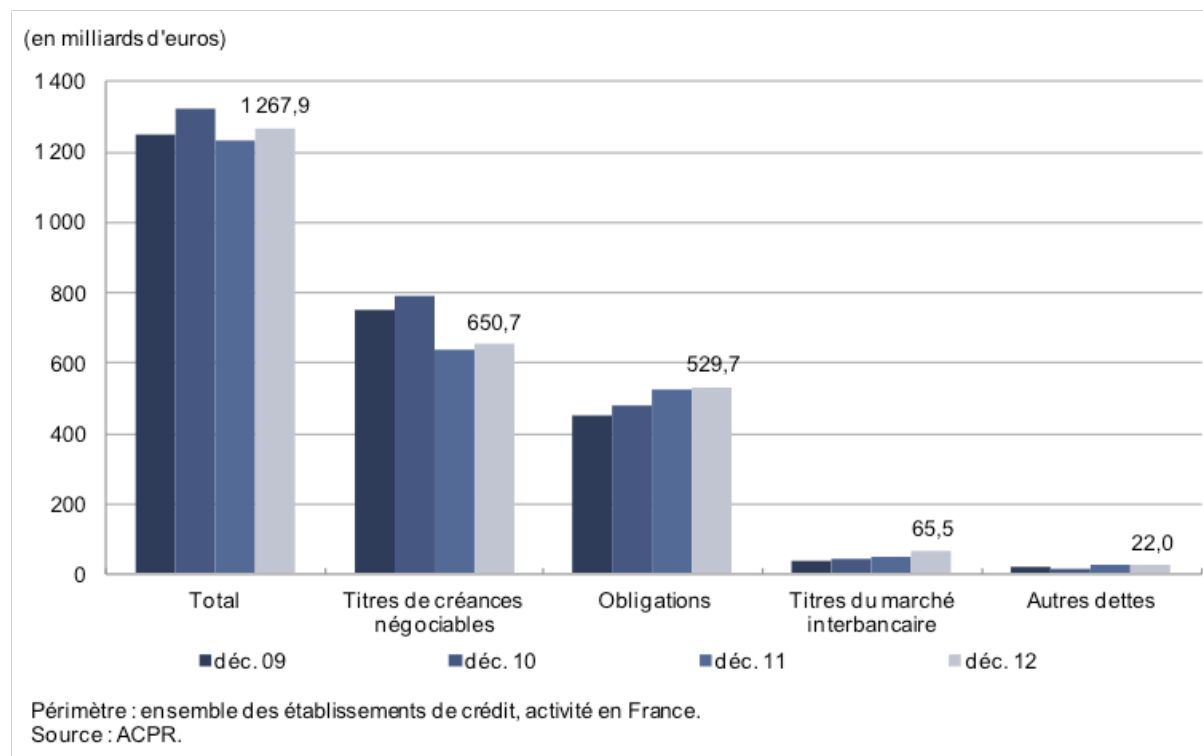
Les opérations sur titres au passif des banques (2 600 milliards d'euros à fin 2012) se décomposent en trois grandes catégories :

- les titres de dette émis par les banques (1 268 milliards) ;
- les titres donnés en pension livrée (638 milliards) ;
- enfin, d'autres opérations sur titres de dette (693 milliards) qui regroupent notamment des opérations sur titres de transaction et sur instruments dérivés.

L'encours de titres de dette émis connaît une très légère progression (+ 2,9 %) pour atteindre 1 267,9 milliards d'euros à fin 2012 (cf. graphique 12). Après une baisse de 19,1 % en 2011, les émissions de titres de créances négociables par les banques marquent une reprise en 2012 (+ 2,2 %). L'encours des obligations émises continue sa progression (+ 1,4 %) entre 2011 et 2012. Les titres du marché interbancaire progressent également mais leur volume demeure peu significatif.

10. Les effets de cette centralisation des dépôts par la CDC sont rappelés dans le cadre du ratio crédits sur dépôts en partie 4.

Graphique 12 : Les dettes représentées par un titre



3.2. Un maintien du financement de l'économie

3.2.1. Les principales composantes de l'actif

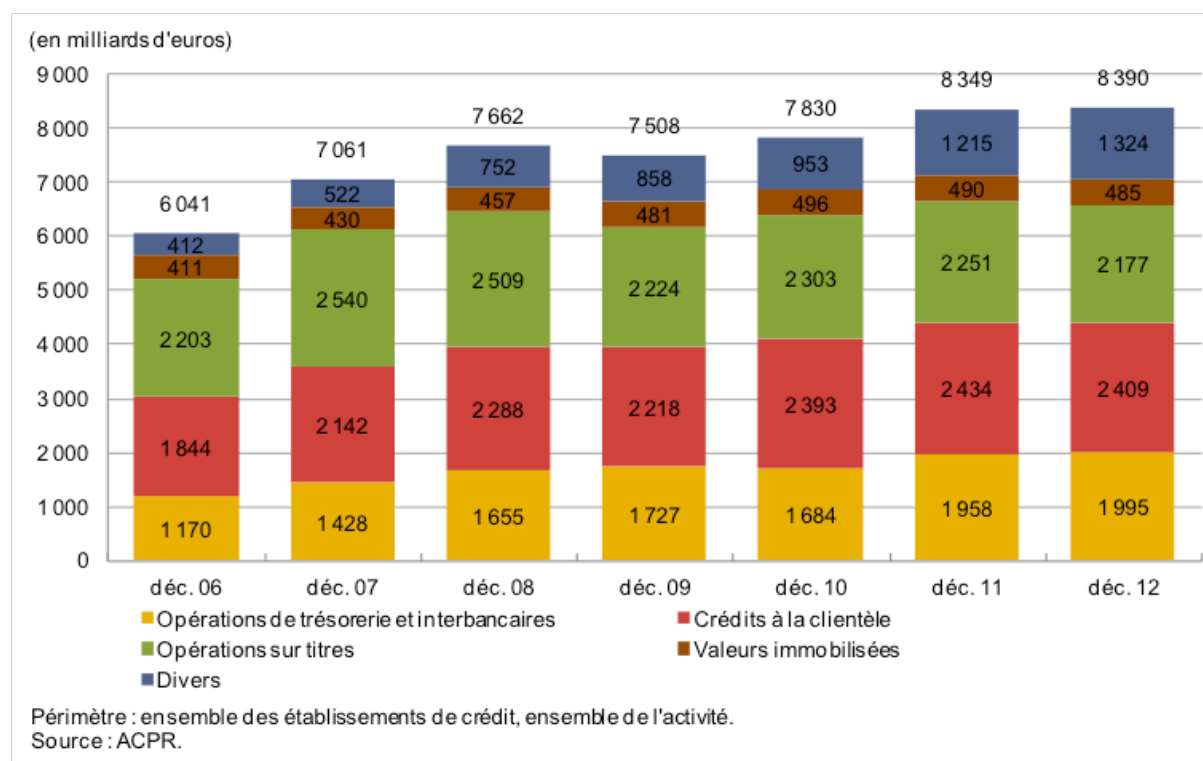
La composition de l'actif agrégé du système bancaire français a, elle aussi, connu des évolutions. Mesurés sur l'ensemble de l'activité (succursales incluses), les crédits accordés à la clientèle¹¹ sont en léger recul (- 1 %) à 2 409 milliards d'euros mais ils progressent de 0,7 % sur l'activité en France (cf. infra, notamment sous-partie 3.2.2). Par ailleurs, bien qu'en diminution, les placements sous la forme de titres (2 177 milliards d'euros fin 2012) constituent toujours le deuxième poste à l'actif des banques. Viennent ensuite les opérations de trésorerie et interbancaires qui, après une forte croissance en 2011, ressortent en hausse modérée en 2012 (+ 1,9 %, cf. graphique 13 et encadré 3 sur les opérations interbancaires).

Les établissements de crédit français réalisent d'importants volumes d'activité sur les marchés d'instruments financiers à terme. En effet, les encours notionnels, qui ne reflètent toutefois pas les risques réels¹², représentent 91 376 milliards d'euros (cf. annexes 1 et 9). Par ailleurs, une partie de ces encours correspond à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle.

11. Comme pour les ressources, le terme « crédits à la clientèle » recouvre à la fois les crédits à la clientèle financière (163,2 milliards d'euros) et les crédits à la clientèle non financière (2 118,4 milliards d'euros, cf. annexe 5), sans réintégration des crédits titrisés.

12. Ces encours notionnels de produits dérivés enregistrent la valeur notionnelle des sous-jacents des contrats de produits dérivés et non les risques générés par ces derniers.

Graphique 13 : Les composantes de l'actif



3.2.2. Les crédits à la clientèle continuent de progresser en France en 2012

La légère baisse des crédits à la clientèle à l'actif des banques¹³ constatée sur l'ensemble de l'activité entre fin 2011 et fin 2012 (- 24,8 milliards d'euros, soit - 1 %) ne provient pas de l'activité en France mais des crédits accordés par les succursales des établissements de crédit implantées à l'étranger, dont l'encours baisse de 41,1 milliards sur un an (- 17,0 %) pour s'établir légèrement au-dessus de 200 milliards d'euros (cf. tableau 10).

S'agissant de l'activité en France, les crédits à la clientèle progressent de 16 milliards (+ 0,7 %) pour atteindre 2 208,3 milliards d'euros. Les crédits à la clientèle non financière résidente, qui représentent la plus grande part de cet encours (87 %, soit 1 911,7 milliards d'euros à fin 2012), sont à l'origine de l'essentiel de cette augmentation (16 milliards).

13. À la différence des publications des statistiques monétaires de la Banque de France, les crédits titrisés, qui ne figurent plus à l'actif des banques en raison de leur cession, ne sont pas réintégrés dans les chiffres de crédit de ce rapport.

Tableau 10 : Crédits à la clientèle selon les différents périmètres

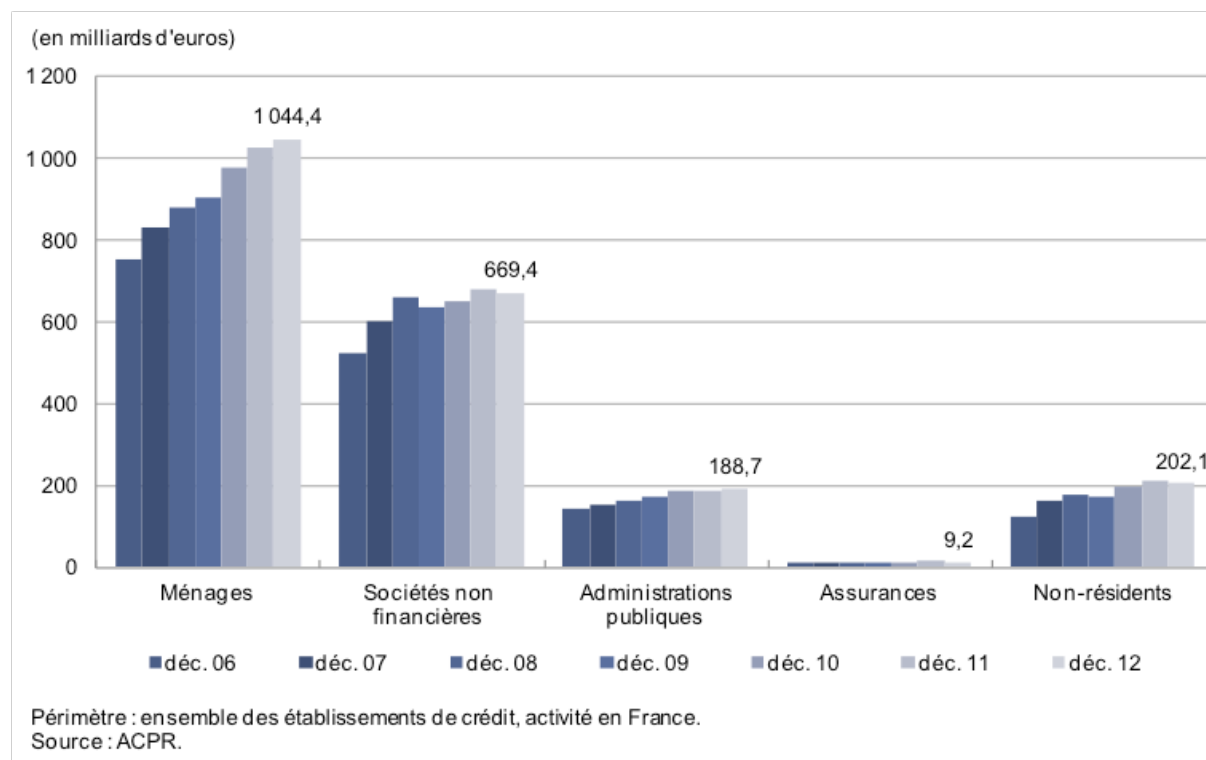
(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
Crédits à la clientèle (ensemble de l'activité)	2 394,0	2 433,8	2 409,0	-24,8	-1,0%
Crédits à la clientèle (activité en France)	2 124,3	2 192,0	2 208,3	16,3	0,7%
dont crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 011,0	2 105,0	2 113,8	8,8	0,4%
. crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 815,8	1 895,7	1 911,7	16,0	0,8%
. crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	195,2	209,3	202,1	-7,2	-3,4%
Crédits à la clientèle (activité à l'étranger via les succursales)	269,7	241,8	200,7	-41,1	-17,0%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

S'agissant des secteurs bénéficiaires de cette hausse des crédits bancaires à la clientèle non financière résidente (sur l'activité en France), il s'agit principalement des ménages (+ 2,0 %, après + 4,9 % entre 2010 et 2011) et des administrations publiques (+ 3,0 %). Les encours octroyés par les banques aux sociétés non financières se sont en revanche faiblement contractés (- 1,2 %). Les concours accordés aux organismes d'assurance¹⁴, de niveau très modeste (9,2 milliards d'euros fin 2012), diminuent plus significativement (- 16,4 %). Par ailleurs, les crédits octroyés en France à la clientèle non financière non résidente s'inscrivent également en repli (- 3,4 %), cf. graphique 14 et annexe 8.

Graphique 14 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par catégorie d'agents

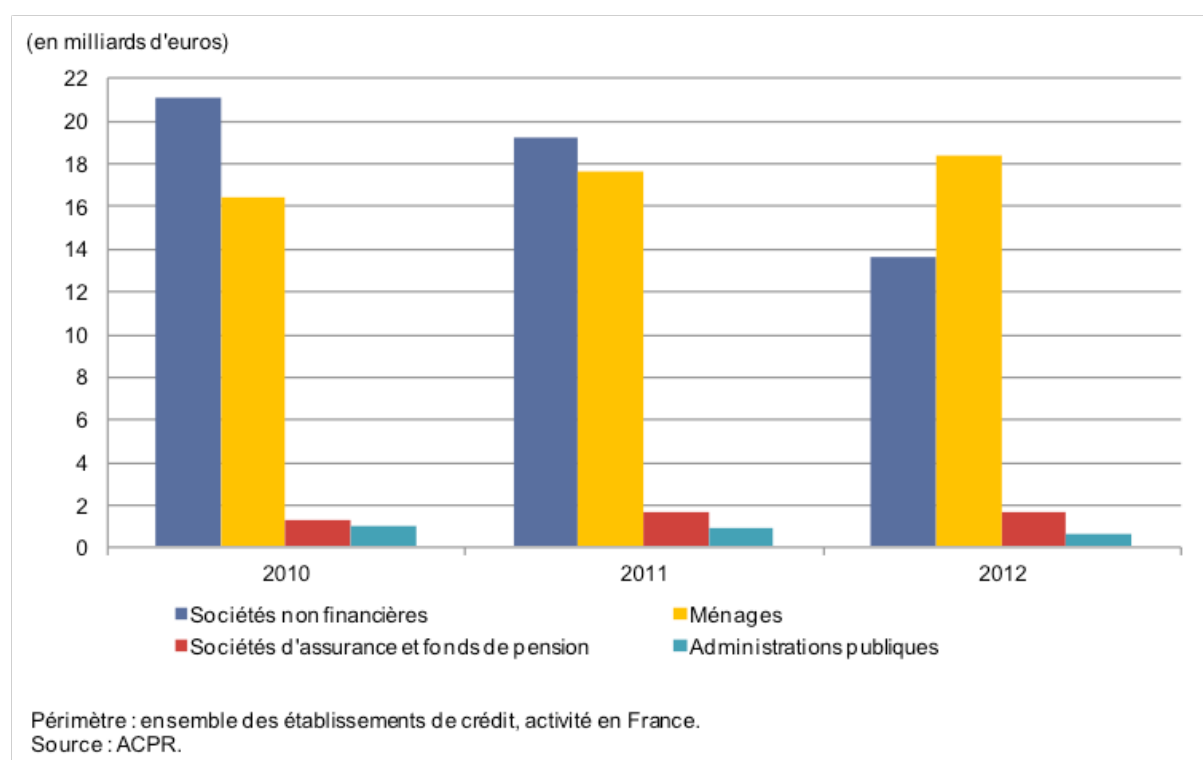


14. Cette catégorie d'agents est en effet considérée comme appartenant à la clientèle non financière dans les documents SURFI remis par les établissements.

S'agissant des crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente (graphique 15), on observe :

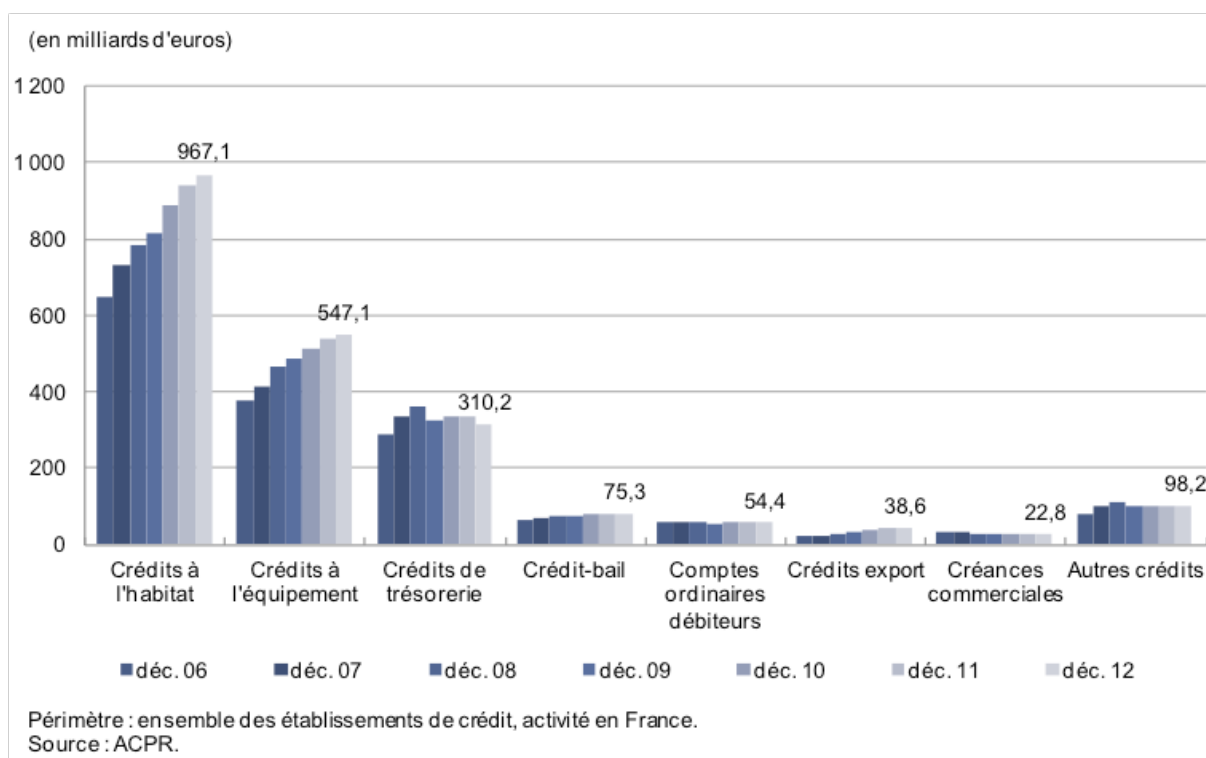
- une relative stabilité, à un niveau très faible, des crédits en devises octroyés aux ménages (1,7 % à 1,8 % du total des crédits aux ménages, en moyenne, sur la période 2010-2012) ;
- une nette diminution de la part des crédits en devises accordés aux sociétés non financières (2,0 % des crédits totaux accordés aux entreprises fin 2012, après 2,8 % fin 2011 et 3,2 % fin 2010) ;
- la faiblesse en volume des encours de crédits en devises octroyés aux organismes d'assurance, qui représentent toutefois un poids plus élevé que pour les autres secteurs de l'encours total de crédits octroyés (15 à 17 % du total des crédits octroyés aux organismes d'assurance) ;
- enfin, la faiblesse du niveau des encours de crédits en devises accordés aux administrations publiques, de même que la faiblesse de leur poids (0,3 % des crédits totaux accordés à ce secteur fin 2012).

Graphique 15 : Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente

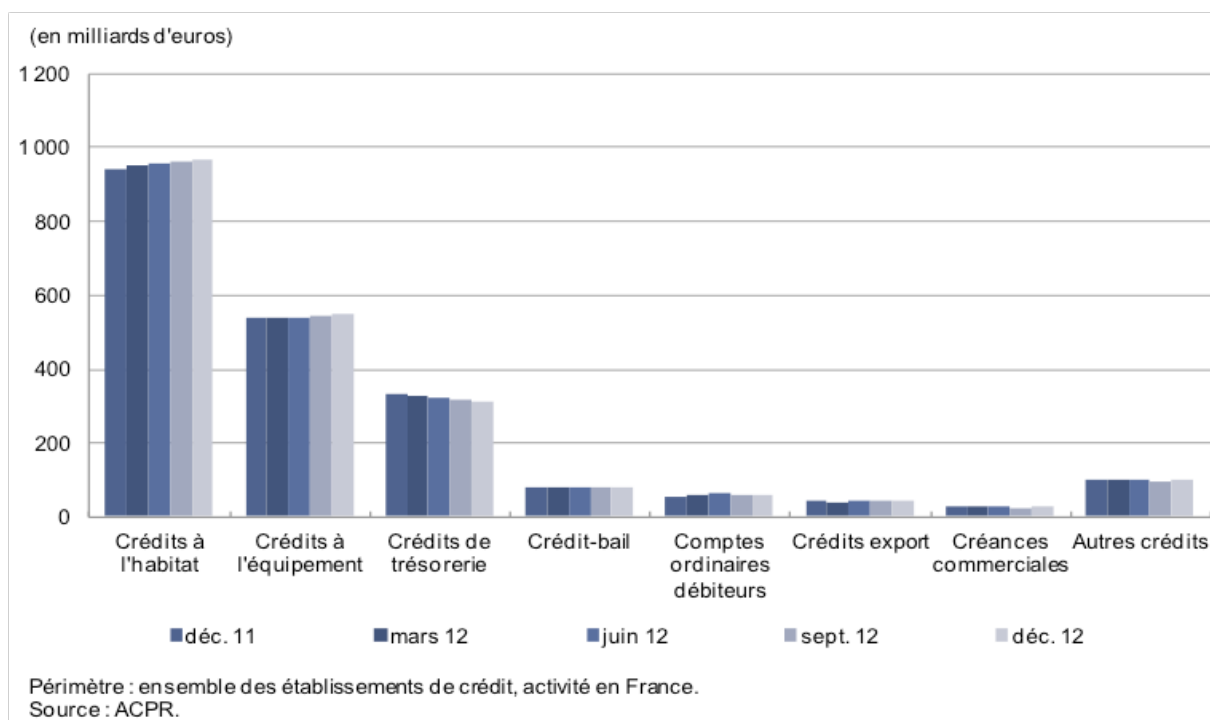


Une observation plus précise des types de crédits accordés à la clientèle non financière en France (cf. graphique 16) montre une progression des crédits à l'habitat (+ 2,7 %) et des crédits à l'équipement (+ 1,6 %) entre fin 2011 et fin 2012. Sur la même période, les crédits de trésorerie diminuent en revanche de 6,3 %, poursuivant la baisse amorcée en 2011. L'évolution sur 2012 (graphique 17) montre une relative accentuation de la tendance sur la deuxième partie de l'année.

Graphique 16 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit



Graphique 17 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit : évolution trimestrielle



3.2.3. Les placements sous forme de titres

Les portefeuilles titres des établissements de crédit représentent 15 % de leur bilan agrégé¹⁵. Le montant total des titres détenus par les établissements de crédit en portefeuille s'élève à 1 235 milliards d'euros, en légère diminution (- 0,8 %) par rapport à 2011. Cette diminution est principalement due à la contraction du portefeuille de placement (- 6,2 %) qui n'est pas compensée par la hausse du portefeuille d'investissement (+ 4,5 %, cf. graphique 18). Quant au portefeuille de transaction, valorisé en valeur de marché, après une chute brutale en 2011 (- 21,8 %), son encours progresse très légèrement par rapport à fin 2011 mais est loin de retrouver son niveau le plus élevé (décembre 2007).

À SAVOIR

Les portefeuilles de titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres¹⁶.

Les titres de transaction sont des titres à revenu fixe ou variable, notamment acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif (article 2 du règlement CRB n° 90-01).

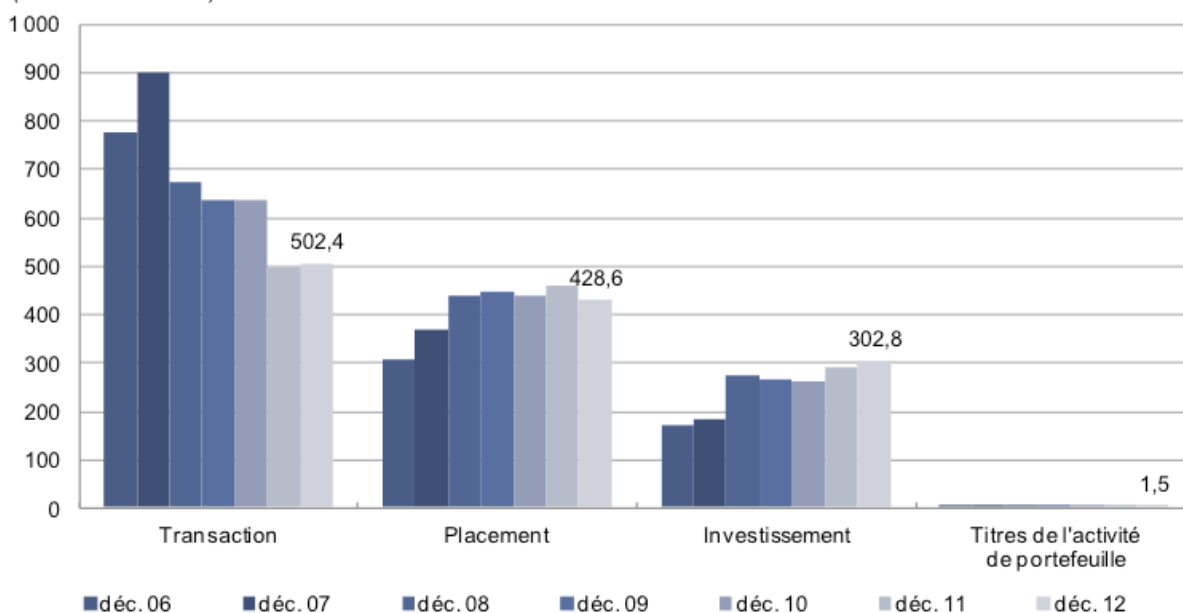
Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe, que l'établissement a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (article 7 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de placement sont des titres qui ne répondent pas aux exigences permettant le classement dans les autres portefeuilles (article 5 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de l'activité de portefeuille sont des investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle (article 9 bis du règlement CRB n° 90-01).

Graphique 18 : Le portefeuille titres des établissements de crédit

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.

Source : ACPR.

Ces évolutions retracent les rééquilibrages intervenus entre portefeuilles, conséquence de la crise financière. En effet, en 2008, compte tenu de la détérioration des conditions de marché et de l'impossibilité de valoriser certains titres, des transferts¹⁷ d'actifs financiers (notamment du portefeuille de transaction vers les portefeuilles de placement et d'investissement) ont été autorisés par les autorités comptables, pour les comptes tant sociaux que consolidés.

15. Les autres opérations sur titres (titres reçus en pension livrée et autres opérations) sont détaillées en annexe 5.

16. http://www.banque-france.fr/cclrf/fr/pdf/CRBF90_01.pdf

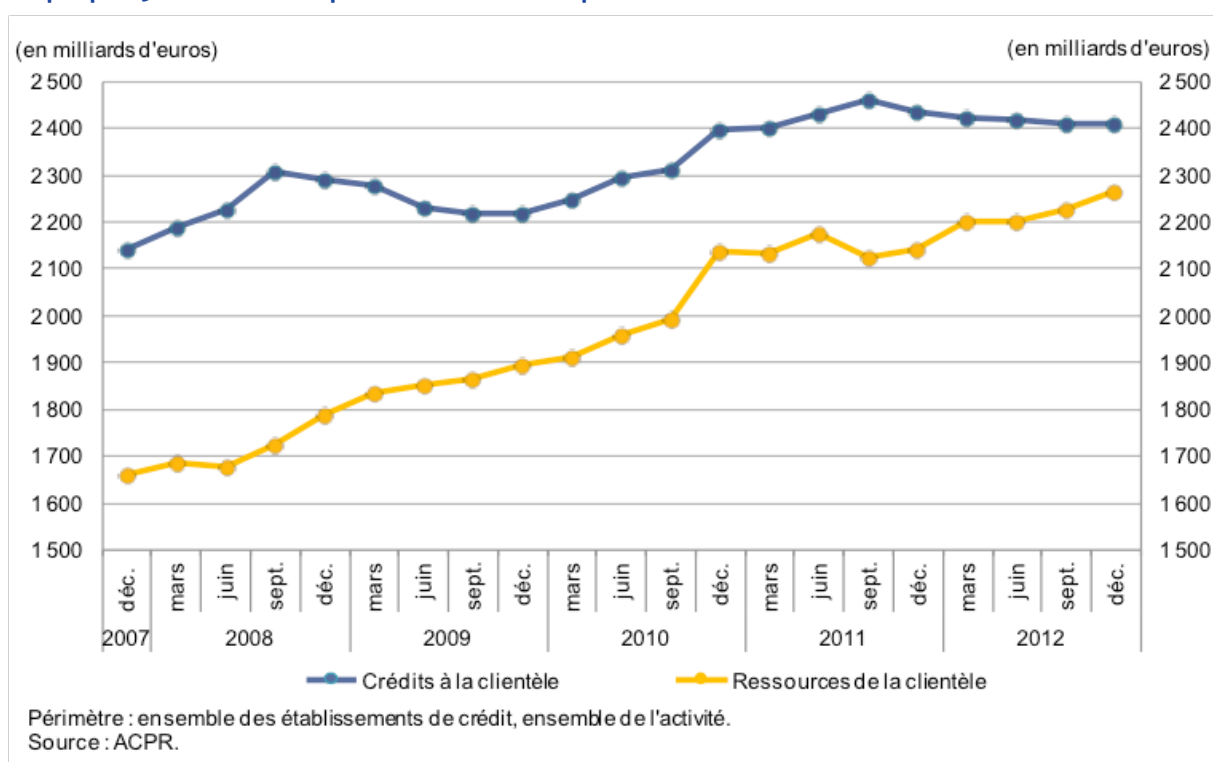
17. D'après l'article 19 du règlement CRB n° 90-01 modifié, les titres à revenu fixe qui ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif ou pour lesquels un changement de stratégie a été nécessaire en raison de situations exceptionnelles de marché, peuvent être transférés dans la catégorie des titres d'investissement.

4. Une vigilance toujours nécessaire sur certains risques¹⁸

4.1. Un rééquilibrage du bilan des banques sous contraintes

En France, les crédits accordés par les banques à leur clientèle, financière et non financière, sont structurellement supérieurs aux dépôts collectés auprès de cette même clientèle. Néanmoins, cet écart se resserre depuis plusieurs années (cf. graphique 19). Ainsi, alors que cet écart (*gap*) de financement était de l'ordre de 500 milliards d'euros en 2008, il est inférieur à 150 milliards fin 2012.

Graphique 19 : Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle



Le ratio crédits sur dépôts calculé sur base sociale¹⁹ mesure le poids des engagements de la clientèle (financière et non financière) par rapport aux ressources apportées par cette dernière : il ressort à 106 % à fin 2012, soit son plus bas niveau depuis plus de 12 ans (cf. graphique 20).

La baisse marquée du ratio, de 4 points de pourcentage sur un an, résulte de la légère baisse de l'encours de crédits comptabilisé sur l'ensemble de l'activité (- 1 %) couplée à la poursuite de la hausse des dépôts (+ 4 %).

18. L'analyse des risques sur base consolidée a fait l'objet de développements détaillés, cf. *Analyses et Synthèses*, n° 13, juin 2013.

19. Le ratio présenté dans le n° 13 de juin 2013 d'*Analyses et Synthèses* est en revanche calculé sur base consolidée pour les 6 grands groupes bancaires français, à partir des états FINREP.

Graphique 20 : Ratio crédits sur dépôts



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
 Source : ACPR - sans retraitement de la centralisation au fonds d'épargne de la CDC.

Le ratio devrait toutefois être retraité pour tenir compte du dispositif de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une partie de la collecte des livrets réglementés (livrets A et assimilés, LDD et livrets d'épargne populaire). En effet, les établissements de crédit doivent reverser la majeure partie des encours de livrets collectés au fonds d'épargne, qui utilise ces encours notamment pour le financement du logement social²⁰. Les encours collectés sur les livrets sont inscrits au passif des banques mais les ressources afférentes ne sont pas disponibles en totalité pour l'octroi de prêts par les établissements. Le ratio doit donc mécaniquement être moins favorable que celui qui ressort de la simple utilisation des données comptables.

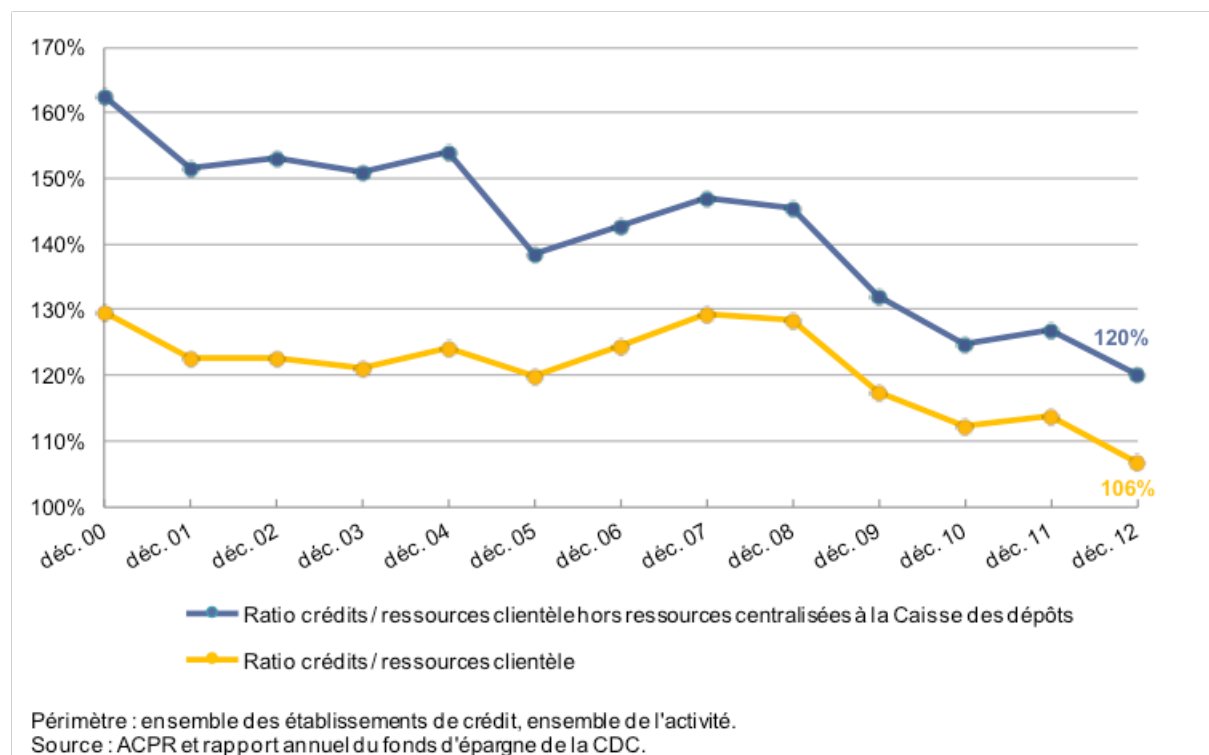
Après retraitement et prise en compte des seuls dépôts effectivement disponibles (par déduction des dépôts centralisés, y compris capitalisation, estimés d'après les données publiées par le fonds d'épargne de la CDC²¹), le ratio ressort à un niveau sensiblement plus élevé (cf. graphique 21). Toutefois, le constat d'amélioration du ratio demeure et son niveau en 2012 reste bien le plus bas atteint depuis 10 ans.

20. Pour une analyse détaillée de l'épargne réglementée, voir les rapports de l'Observatoire de l'épargne réglementée (OER).

21. Cette estimation reprend, avant 2005, la centralisation au titre des livrets et de l'épargne logement, et, après 2005, celle relative aux livrets A et livrets bleus, LEP et LDD, sauf pour l'année 2012 pour laquelle cette information couvre les seuls livrets A et LDD.

Graphique 21 : Évolution comparée des crédits et des ressources

Comparaison des ratios crédits sur dépôt avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations.



À SAVOIR

L'épargne réglementée collectée sous la forme des livrets A et assimilés, livrets de développement durable (LDD) et livrets d'épargne populaire (LEP), est utilisée par le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les banques pour financer principalement le logement social et la politique de la ville, les PME et les infrastructures durables. Le fonds d'épargne centralise ainsi en moyenne 65 % des encours totaux des livrets A et des LDD et 70 % des encours totaux des LEP.

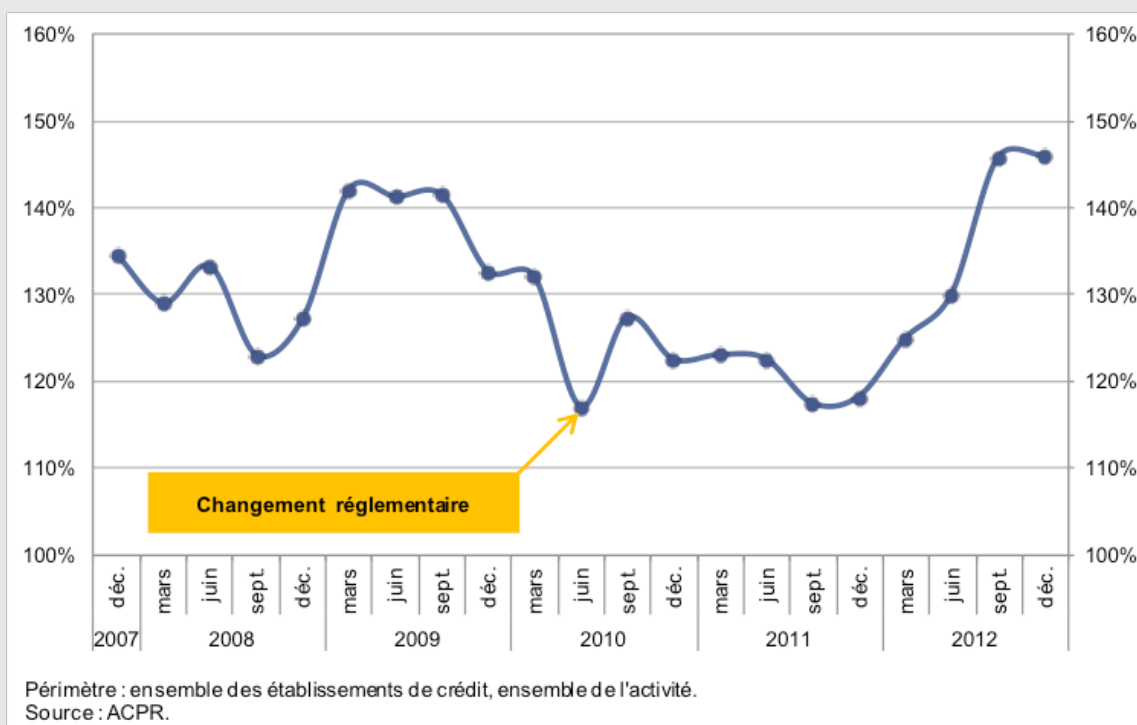
Conformément à la loi, les emplois du fonds d'épargne sont fixés par le ministre chargé de l'Économie et les sommes centralisées sont prioritairement employées au financement du logement social. Afin d'assurer à tout moment les ressources nécessaires au fonds d'épargne, le montant des dépôts centralisés au titre du livret A et du LDD doit toujours être supérieur ou égal à 125 % de l'encours de prêts au logement social et à la politique de la ville du fonds d'épargne. De façon préventive, lorsqu'un seuil de 135 % est franchi à la baisse, la CDC en alerte l'État et les établissements distributeurs.

ENCADRÉ 4 : UNE AMÉLIORATION DU COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ DES BANQUES DANS UN CONTEXTE DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les conditions de refinancement des banques françaises se sont nettement améliorées en 2012 (cf. encadré n° 3). Comme toutes celles de la zone euro, les banques françaises ont bénéficié de l'impact positif des différentes mesures adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) dès la fin de l'année 2011 et tout au long de l'année 2012 : opérations de refinancement à long terme (*Very Long Term Refinancing Operations* – VLTRO), élargissement des garanties acceptées en collatéral, baisse des taux directeurs de 25 points de base, extension des accords de *swap* euros/dollars avec la Réserve fédérale américaine et annonce des *Outright Monetary Transactions* – OMT.

Dans ce contexte, le coefficient de liquidité réglementaire des établissements de crédit français s'est sensiblement amélioré depuis fin 2011 (cf. graphique 22) alors même que s'est produit un premier durcissement de la réglementation en 2010. Les établissements ont en effet engagé le processus d'ajustement de leur bilan aux nouvelles normes de liquidités de Bâle III (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR –, et *Net Stable Funding Ratio* – NSFR).

Graphique 22 : Coefficient de liquidité réglementaire agrégé



À SAVOIR

Les banques françaises sont tenues de présenter à tout moment un coefficient de liquidité au moins égal à 100 % (arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, à la mesure, à la gestion et au contrôle du risque de liquidité, remplaçant depuis le 30 juin 2010 le règlement n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité). Ce coefficient de liquidité à un mois est calculé en tenant compte de la trésorerie disponible à plus d'un mois et de certaines hypothèses d'écoulement de l'ensemble des ressources mais également de l'existence d'accords de refinancement pérennes.

La directive CRD 4 prévoit l'introduction de deux nouveaux ratios de liquidité : le LCR correspond à un ratio de couverture des besoins de liquidité à un horizon de 30 jours, et le NSFR, structurel, correspond à un ratio de mesure de la transformation à un horizon d'un an.

Seule une obligation de *reporting* sera introduite dès 2014. Le ratio LCR deviendra contraignant en 2015 avec plein effet en 2018 ; le NSFR entrera en vigueur en 2018. Jusqu'à l'entrée en vigueur du LCR, les banques françaises resteront tenues de respecter l'actuel coefficient réglementaire de liquidité à un mois.

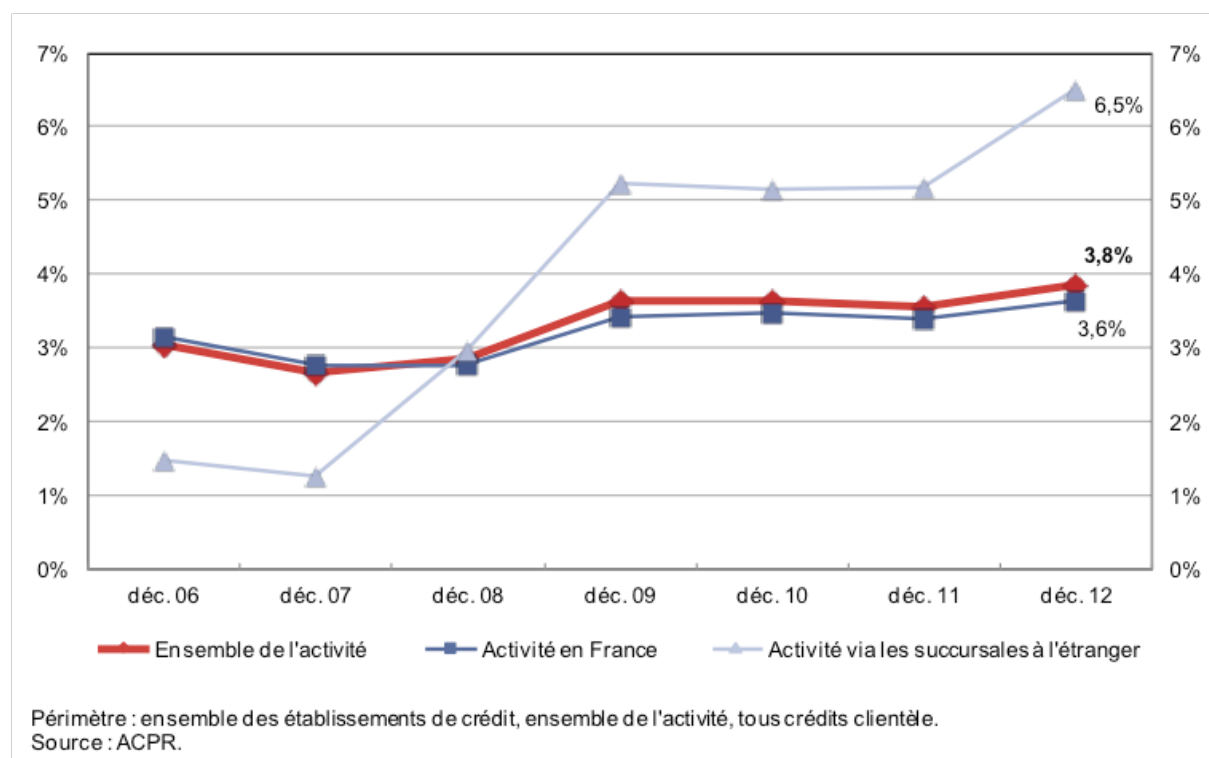
4.2. Le risque de crédit

4.2.1. La qualité des actifs de crédit

Sur l'ensemble de l'activité, les créances douteuses clientèle sont en hausse de 7,2 % à fin 2012, à 88,1 milliards d'euros après 82,2 milliards d'euros fin 2011 (cf. graphique 24).

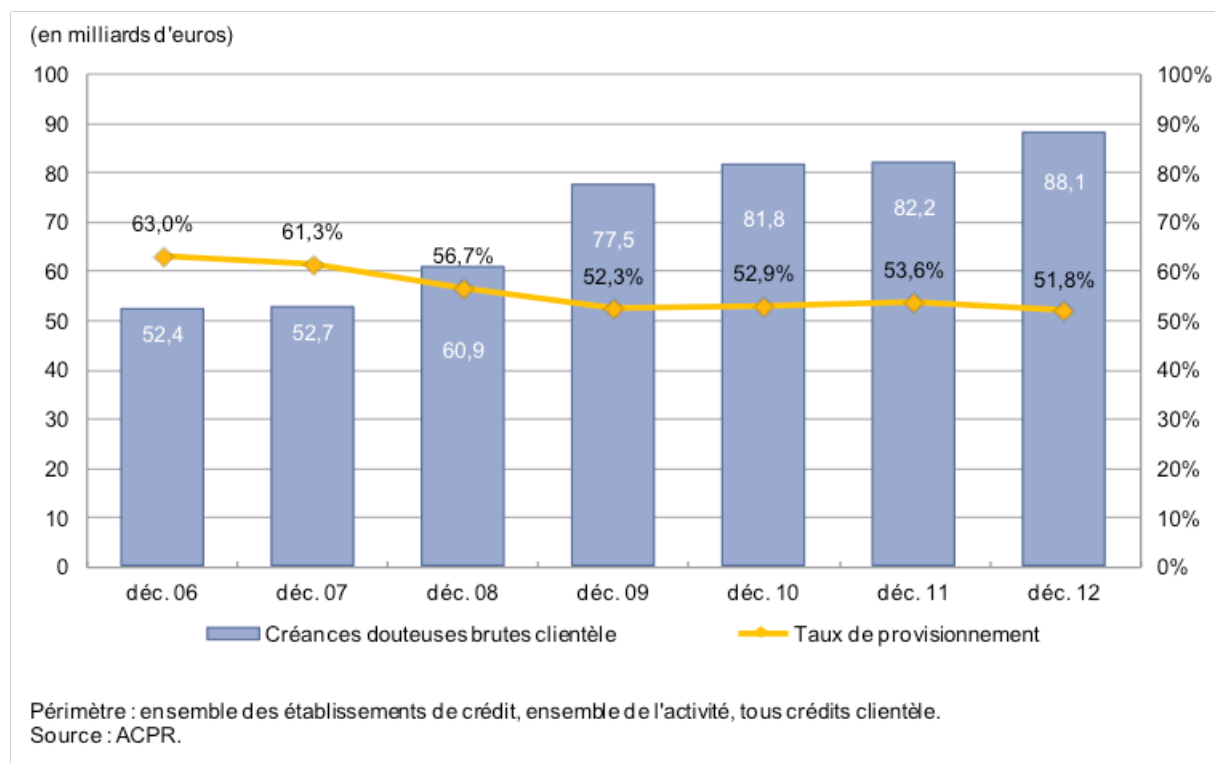
Le taux de créances douteuses brutes augmente également sur un an (en passant de 3,5 % à 3,8 %, soit + 0,3 point de pourcentage) (cf. graphique 23). Cette évolution reflète l'accroissement des encours de créances douteuses, tandis que les encours de crédit globaux demeurent à peu près stables. En revanche, le taux de créances douteuses sur les crédits accordés par les succursales à l'étranger progresse fortement (à 6,5 %, après 5,2 % en 2011) : cette évolution s'explique par la baisse des encours de crédits accordés par les succursales implantées à l'étranger tandis que le montant total de créances douteuses demeure similaire à celui de 2011.

Graphique 23 : Taux de créances douteuses brutes



Les provisions sur créances douteuses progressent moins rapidement que les risques (+ 3,6 % pour les provisions, contre + 7,2 % pour les créances douteuses, cf. supra). Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes diminue donc légèrement sur la période pour s'établir à 51,8 % à fin 2012, soit à un niveau très proche de la moyenne observée sur les 4 derniers exercices, mais en deçà des niveaux observés avant la crise.

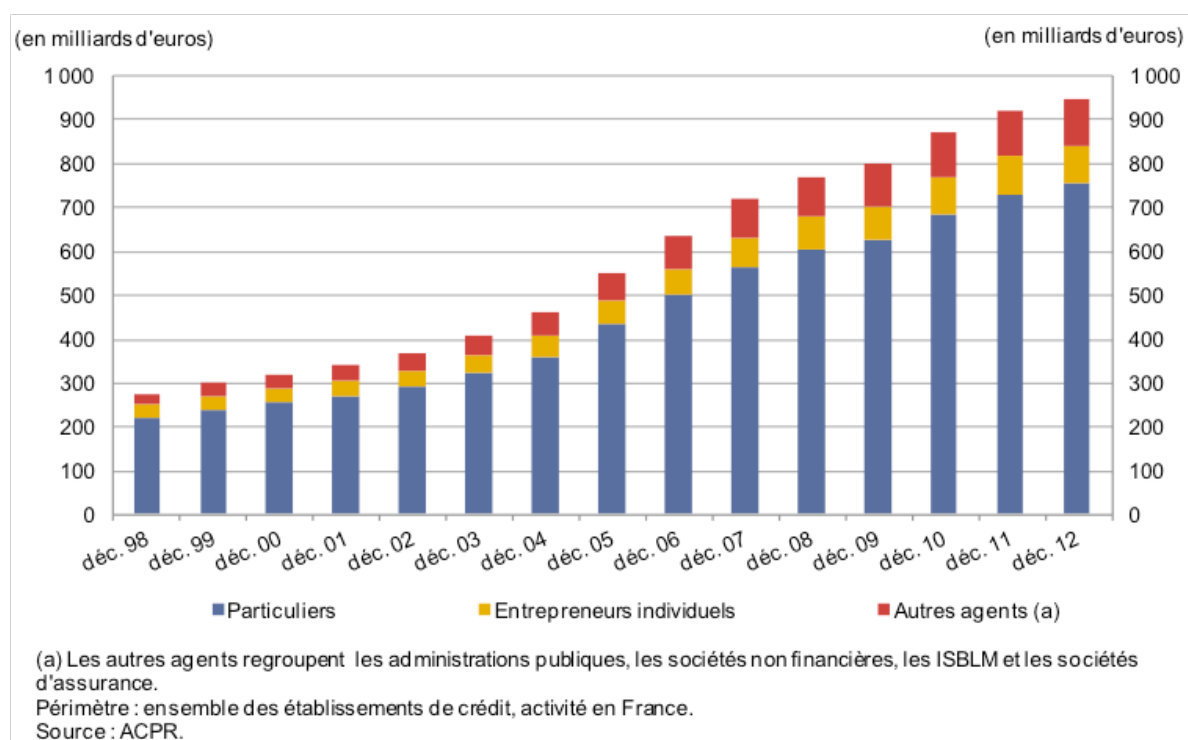
Graphique 24 : Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



4.2.2. Les crédits à l'habitat

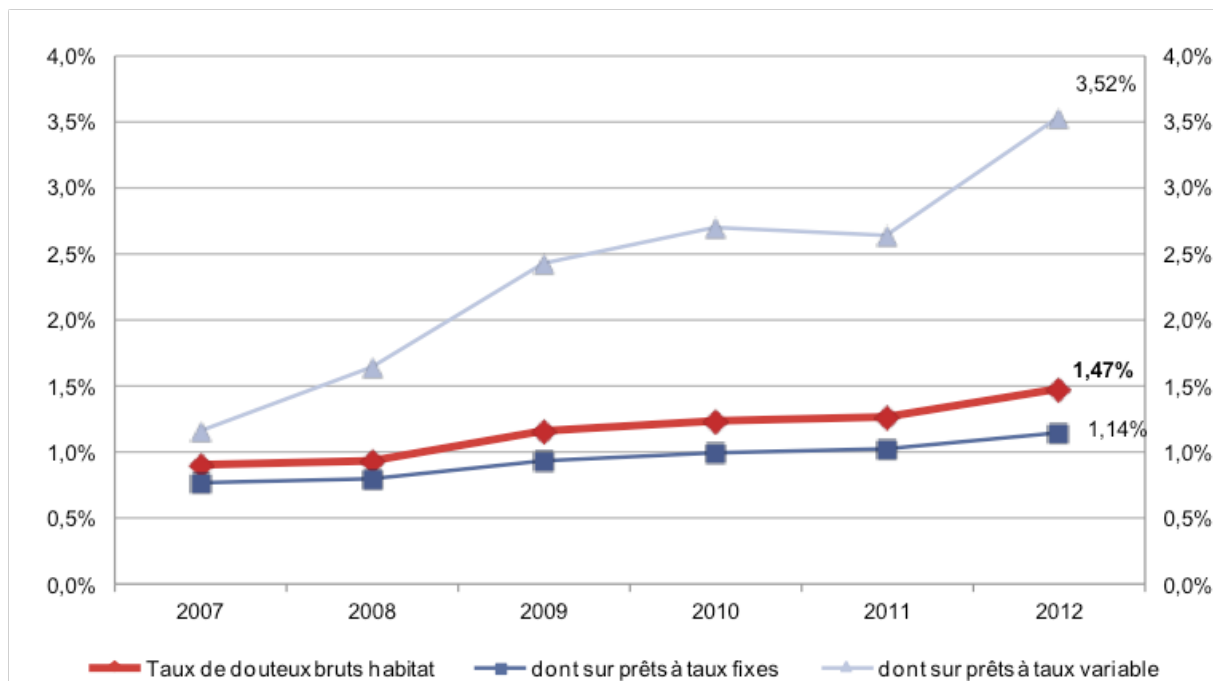
Les crédits à l'habitat sont principalement destinés à financer une clientèle de particuliers (cf. graphique 25), que ce soit pour l'acquisition d'une résidence ou pour celle de logements destinés à être mis en location.

Graphique 25 : Crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur



La persistance de conditions macroéconomiques dégradées et un début de baisse des prix immobiliers font peser un risque de détérioration de la qualité des portefeuilles de crédit immobilier résidentiel des banques françaises. Sur l'échantillon de l'enquête annuelle menée par l'ACPR sur ce secteur, le taux d'encours douteux sur les crédits à l'habitat ressort en effet à la hausse en 2012, à 1,5 % après 1,4 % en 2011 (cf. graphique 26).

Graphique 26 : Évolution des taux d'encours douteux immobiliers



Source : enquête annuelle du SGACPR sur le financement de l'habitat.

Dans ces conditions, l'ACPR continue de surveiller avec la plus grande attention l'évolution des risques afférents aux crédits immobiliers résidentiels des banques françaises et poursuit le renforcement de ses outils comme l'illustre, par exemple, la refonte, en 2012, de son questionnaire annuel sur le financement de l'habitat, qui a notamment donné lieu à deux publications : l'une sur le financement de l'habitat et l'autre sur le financement des professionnels de l'immobilier²².

22. « Le financement de l'habitat en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 17, juillet 2013, et « Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 18, juillet 2013.

Annexes

Annexe 1	Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit	40
Annexe 2	Compte de résultat agrégé des établissements de crédit	41
Annexe 3	Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation	42
Annexe 4	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	43
Annexe 5	Bilan agrégé des établissements de crédit	44
Annexe 6	Évolution du bilan agrégé des établissements de crédit	46
Annexe 7	Ressources émanant de la clientèle	47
Annexe 8	Crédits à la clientèle non financière : par secteur bénéficiaire et type de crédit	48
Annexe 9	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	49
Annexe 10	Taux de provisionnement global	50
Annexe 11	Situation agrégée des entreprises d'investissement	51
Annexe 12	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	53

Annexe 1 : Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit

Chiffres clés relatifs à l'activité

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Total de bilan	7 832	8 349	8 390	0,5%
Crédits à la clientèle	2 394	2 434	2 409	-1,0%
Portefeuille titres	2 303	2 251	2 177	-3,3%
dont titres de transaction	636	497	502	1,1%
Dépôts de la clientèle	2 134	2 140	2 263	5,8%
dont dépôts à vue	579	604	634	4,9%
dont comptes d'épargne à régime spécial	755	799	857	7,2%
Encours sur instruments financiers à terme (a)	91 293	95 922	91 376	-4,7%

(a) Ces encours notionnels, enregistrés au hors-bilan, constituent un indicateur du volume d'activité sur ces marchés sans toutefois refléter les risques encourus.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Chiffres clés relatifs aux résultats

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
Produit net bancaire	105,7	107,3	115,7	7,8%
Frais de structure	68,0	70,2	71,2	1,5%
Résultat brut d'exploitation	37,7	37,1	44,5	19,9%
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	8,8	11,7	14,3	22,6%
Résultat d'exploitation	27,8	22,8	34,6	52,1%
Résultat courant avant impôt	25,3	12,3	20,9	69,6%
Résultat net	25,1	10,9	15,1	38,3%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

En %	2010	2011	2012
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,68	2,02	1,91
Rendement moyen des crédits à la clientèle	4,45	4,48	4,29
Marge bancaire globale	1,27	1,28	1,30
Coefficient net d'exploitation	64,4	65,4	61,5
Rendement des fonds propres	6,7	2,9	4,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 2 : Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Activité France				Ensemble de l'activité			
	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %	2010	2011	2012	Variation 2012/2011 en %
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (a)	87,95	90,67	98,82	9,0	101,93	102,48	111,03	8,4
. opérations de trésorerie et interbancaires	3,17	5,83	5,32	-0,6 ^(d)	3,89	6,44	4,84	-1,6 ^(d)
. opérations avec la clientèle	60,41	59,40	55,71	-4,1 ^(d)	66,18	65,97	61,07	-4,8 ^(d)
. opérations sur titres (b)	8,84	-22,18	9,24	34,7 ^(d)	10,65	-24,84	11,53	35,8 ^(d)
dont pensions livrées	-1,45	-0,73	0,06	0,9 ^(d)	-1,69	-1,01	-0,18	0,8 ^(d)
. opérations de crédit-bail	3,64	3,93	4,20	0,3 ^(d)	4,04	4,32	4,61	0,3 ^(d)
. opérations de hors-bilan	-13,89	13,30	-5,52	-20,8 ^(d)	-13,58	18,95	-2,15	-20,8 ^(d)
. opérations de services financiers	14,85	15,34	14,46	-1,0 ^(d)	15,76	17,03	15,59	-1,4 ^(d)
. autres produits d'exploitation bancaire	10,92	15,05	15,41	0,4 ^(d)	15,00	14,62	15,53	0,9 ^(d)
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	3,63	4,79	4,41	-8,2	3,74	4,82	4,70	-2,7
PRODUIT NET BANCAIRE (a)	91,58	95,46	103,23	7,9	105,68	107,30	115,73	7,9
FRAIS GÉNÉRAUX	57,76	59,43	60,71	2,2	64,96	66,97	67,99	1,5
. frais de personnel	32,58	32,93	34,25	2,2 ^(d)	37,15	37,46	38,87	2,1 ^(d)
. autres frais généraux	25,18	26,50	26,46	-0,1 ^(d)	27,81	29,51	29,12	-0,6 ^(d)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,77	2,93	2,93	0,1	3,05	3,19	3,21	0,6
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31,05	33,11	39,59	18,9	37,66	37,14	44,52	20,1
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (c)	7,53	10,56	12,55	18,7	8,81	11,65	14,28	22,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1,21	2,31	-1,74	-	1,06	2,73	-4,39	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22,32	20,23	28,78	41,2	27,80	22,76	34,63	52,5
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,27	-10,26	-13,63	-33,9	-2,53	-10,43	-13,72	-32,6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	20,05	9,97	15,16	48,7	25,27	12,33	20,91	69,2
RÉSULTAT NET	21,12	9,60	11,00	12,0	25,08	10,88	15,06	38,6

(a) Hors intérêts sur créances douteuses.

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

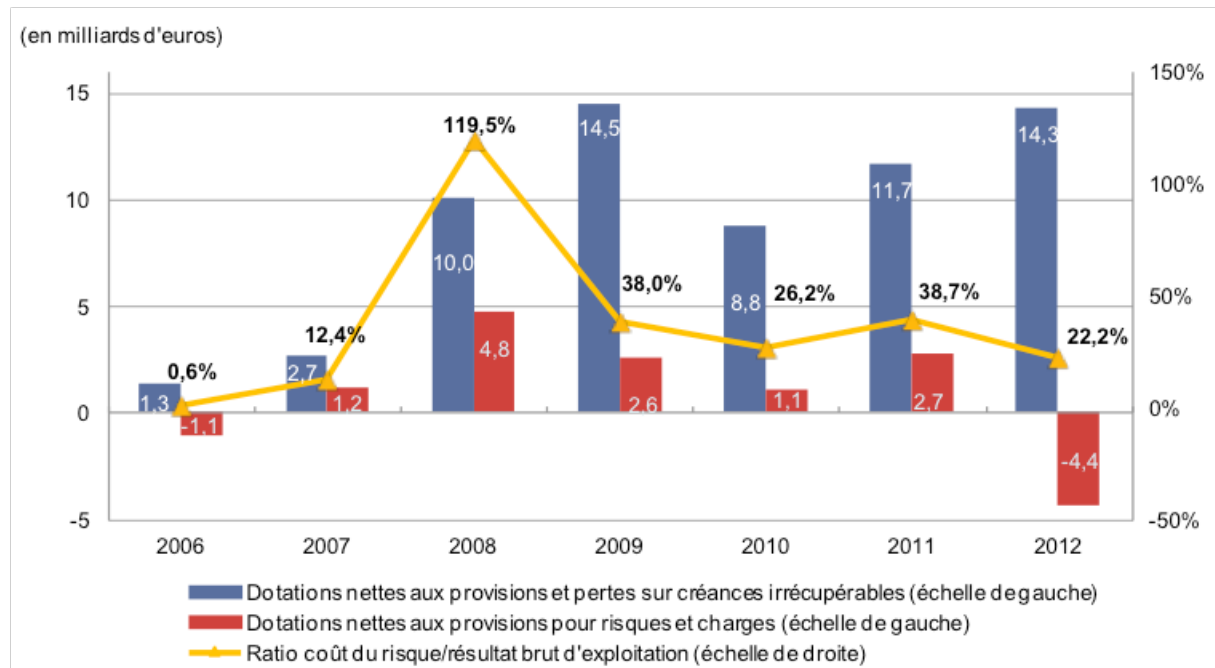
(c) Y compris intérêts sur créances douteuses.

(d) Poids relatif de la variation en points de pourcentage.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 3 : Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
 Source : ACPR.

Annexe 4 : Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

(en %)	2010	2011	2012
1. Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris titres de créances négociables)	1,68	2,02	1,91
Rendement moyen des crédits	4,45	4,48	4,29
2. Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables)	2,18	2,05	2,51
Dettes subordonnées	4,52	4,79	4,79
Rendement du portefeuille titres	3,94	2,00	4,57
3. Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	1,95	2,23	2,21
Rendement moyen des prêts	2,08	2,35	2,24
4. Marge bancaire globale	1,27	1,28	1,30

N.B : Chiffres mis à jour pour 2010 et 2011 compte tenu d'une modification du périmètre de référence (« ensemble de l'activité »).

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 5 : Bilan agrégé des établissements de crédit

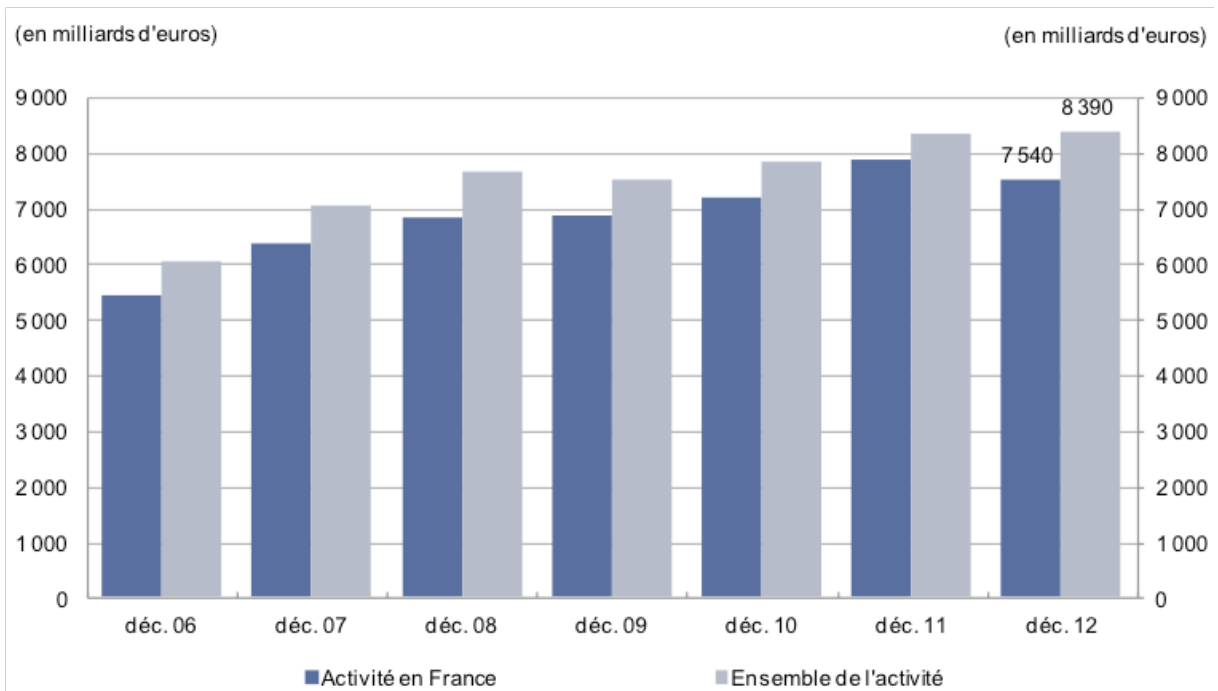
(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
ACTIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 684,66	1 957,71	1 995,24	37,53	1,9
. caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	99,23	144,97	272,48	127,51	88,0
. comptes ordinaires	213,39	211,96	118,82	-93,13	-43,9
. comptes et prêts	1 088,83	1 281,98	1 240,76	-41,22	-3,2
. valeurs reçues en pension	14,62	16,38	17,90	1,52	9,3
. autres prêts	268,59	302,42	345,28	42,86	14,2
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	2 394,04	2 433,79	2 408,97	-24,82	-1,0
. crédits à la clientèle non financière	2 076,53	2 142,70	2 118,38	-24,32	-1,1
. prêts à la clientèle financière	183,00	155,93	163,15	7,23	4,6
. valeurs reçues en pension	0,20	1,14	0,45	-0,69	-60,4
. comptes ordinaires débiteurs	81,26	80,22	68,98	-11,24	-14,0
. créances douteuses	38,64	38,14	42,44	4,31	11,3
. autres crédits	14,42	15,67	15,57	-0,10	-0,6
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 303,14	2 251,47	2 176,54	-74,93	-3,3
. titres reçus en pension livrée	607,79	592,27	585,20	-7,07	-1,2
. titres de transaction	635,53	496,82	502,38	5,56	1,1
. titres de placement	439,58	457,12	428,59	-28,52	-6,2
. titres de l'activité de portefeuille	2,02	1,66	1,54	-0,12	-7,0
. titres d'investissement	261,62	289,59	302,77	13,18	4,6
. autres opérations	356,60	414,02	356,05	-57,97	-14,0
VALEURS IMMOBILISÉES	496,36	490,48	485,37	-5,12	-1,0
. prêts subordonnés	44,74	43,50	39,35	-4,15	-9,5
. parts dans les entreprises liées	331,96	326,43	324,25	-2,18	-0,7
. immobilisations	29,00	29,16	28,87	-0,28	-1,0
. crédit-bail et location simple	87,99	88,77	89,44	0,67	0,8
. autres valeurs	2,68	2,62	3,45	0,83	31,7
DIVERS	953,32	1 215,50	1 324,32	108,82	9,0
TOTAL DE L'ACTIF	7 831,53	8 348,95	8 390,44	41,49	0,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
PASSIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 538,66	1 823,80	1 679,24	-144,55	-7,9
. banques centrales et offices des chèques postaux	5,92	1,83	3,83	2,00	109,7
. comptes ordinaires créditeurs	103,11	103,27	92,81	-10,45	-10,1
. comptes et emprunts	1 127,66	1 390,83	1 214,98	-175,85	-12,6
. valeurs données en pension	29,63	27,60	20,24	-7,36	-26,7
. autres emprunts	272,34	300,28	347,39	47,11	15,7
RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE	2 133,85	2 139,80	2 262,92	123,11	5,8
. emprunts auprès de la clientèle financière	433,54	374,87	370,09	-4,78	-1,3
. valeurs données en pension	2,89	0,58	0,12	-0,46	-79,6
. comptes ordinaires créditeurs	578,64	604,29	633,95	29,66	4,9
. comptes d'épargne à régime spécial	755,34	799,26	856,73	57,47	7,2
. comptes créditeurs à terme	332,32	328,91	370,93	42,03	12,8
. bons de caisse et bons d'épargne	2,21	2,30	2,02	-0,28	-12,3
. autres ressources	28,92	29,61	29,09	-0,52	-1,8
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 652,57	2 664,90	2 598,52	-66,38	-2,5
. titres donnés en pension livrée	630,34	663,86	638,01	-25,86	-3,9
. dettes représentées par un titre	1 320,05	1 232,53	1 267,90	35,36	2,9
dont : titres de créances négociables	787,17	636,51	650,65	14,14	2,2
dont : obligations	478,56	522,39	529,75	7,36	1,4
. autres opérations	702,17	768,50	692,62	-75,89	-9,9
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES	583,64	590,09	562,31	-27,78	-4,7
. subventions et fonds publics affectés	6,35	6,71	6,53	-0,18	-2,7
. provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	83,78	96,01	80,29	-15,72	-16,4
. dettes subordonnées	172,13	153,81	133,50	-20,31	-13,2
. capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	321,38	333,56	341,99	8,43	2,5
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	37,36	39,24	38,12	-1,11	-2,8
DIVERS	885,46	1 091,13	1 249,33	158,20	14,5
TOTAL DU PASSIF	7 831,53	8 348,95	8 390,44	41,49	0,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Annexe 6 : Évolution du bilan agrégé des établissements de crédit



Source : ACPR.

Annexe 7 : Ressources émanant de la clientèle

(en milliards d'euros)	Déc. 11				Déc. 12				Variation annuelle en %
	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	
EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	212,28	120,41	332,69	17,0	188,83	110,95	299,78	14,9	-9,9
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,0	-
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	516,23	38,13	554,37	28,3	511,94	44,51	556,45	27,7	0,4
COMPTES D'AFFACTURAGE	7,74	0,57	8,31	0,4	7,62	0,54	8,17	0,4	-1,7
DÉPÔTS DE GARANTIE	5,59	2,62	8,21	0,4	5,44	2,55	7,99	0,4	-2,6
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	777,89	12,56	790,45	40,4	832,31	14,35	846,67	42,2	7,1
dont : - livrets ordinaires	179,81	7,36	187,18	9,6	178,92	8,27	187,20	9,3	0,0
- livrets A et livrets bleus	214,67	1,80	216,47	11,1	247,24	2,39	249,63	12,4	15,3
- livrets jeunes	7,00	0,01	7,01	0,4	6,95	0,01	6,96	0,3	-0,7
- livrets d'épargne populaire	52,44	0,02	52,46	2,7	51,67	0,02	51,69	2,6	-1,5
- livrets de développement durable	69,37	0,13	69,50	3,6	92,03	0,18	92,21	4,6	32,7
- PEL/CEL	222,71	2,99	225,70	11,5	223,41	3,24	226,65	11,3	0,4
- PEP	24,39	0,22	24,61	1,3	24,05	0,22	24,27	1,2	-1,4
- autres comptes d'épargne à régime spécial	7,36	0,01	7,36	0,4	7,68	0,03	7,71	0,4	4,7
COMPTES CRÉDITEURS À TERME	198,35	49,20	247,55	12,7	218,27	54,19	272,46	13,6	10,1
BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE	2,27	0,00	2,27	0,1	2,00	0,00	2,00	0,1	-12,0
AUTRES SOMMES DUES	4,62	0,20	4,81	0,2	4,79	0,30	5,10	0,3	5,8
DETTES RATTACHÉES	6,63	0,65	7,27	0,4	6,58	0,52	7,09	0,4	-2,5
TOTAL	1 731,58	224,27	1 955,85	100,0	1 777,78	227,92	2 005,70	100,0	2,5

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, clientèle financière et non financière.

Source : ACPR.

Annexe 8 : Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire et type de crédit

Crédits par secteur bénéficiaire de 2010 à 2012

(en milliards d'euros)	2010	2011	2012	Variation en montant	Variation annuelle en %
Résidents	1 815,78	1 895,66	1 911,65	15,99	0,8%
Sociétés non financières	648,78	677,76	669,37	-8,40	-1,2%
Ménages	976,11	1 023,69	1 044,39	20,70	2,0%
Assurances	8,44	11,02	9,21	-1,81	-16,4%
Administrations publiques	182,44	183,19	188,69	5,49	3,0%
Non-résidents	195,19	209,33	202,12	-7,22	-3,4%
Total clientèle non financière	2 010,97	2 104,99	2 113,77	8,77	0,4%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, non financière.
Source : ACPR.

Crédits par secteur bénéficiaire et par type de crédit en 2012

(en milliards d'euros)	Résidents						Non-résidents	Total	Variation annuelle en %
	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Assurances	Administrations publiques	ISBLM ^(a)			
Déc. 12									
Créances commerciales	11,30	0,11	0,00	0,00	2,64	0,15	8,58	22,78	-10,3
Crédits à l'exportation	4,78	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	33,84	38,63	0,7
Crédits de trésorerie	106,27	8,00	127,23	2,67	7,78	0,52	57,78	310,23	-6,4
Crédits à l'équipement	288,71	34,04	0,00	0,62	161,77	10,88	51,11	547,13	1,6
Crédits à l'habitat	102,48	85,93	753,48	0,24	2,62	1,87	20,43	967,05	2,7
Autres crédits	59,22	0,97	2,58	1,18	9,37	0,42	17,34	91,08	-0,3
Comptes ordinaires débiteurs	32,81	1,66	7,25	0,80	1,69	0,99	9,17	54,36	-0,6
Crédit-bail et opérations assimilées	61,13	2,78	4,83	0,06	2,81	0,68	3,00	75,29	-0,8
Prêts subordonnés	2,67	0,01	0,00	3,65	0,00	0,01	0,87	7,21	-11,7
Total général	669,37	133,50	895,37	9,21	188,69	15,52	202,12	2 113,77	0,4
Part relative des agents économiques (en %)	31,7	6,3	42,4	0,4	8,9	0,7	9,6	100,0	
Variation annuelle (en %)	-1,2	-1,4	2,5	-16,4	3,0	2,9	-3,4	0,4	

^(a) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : ACPR.

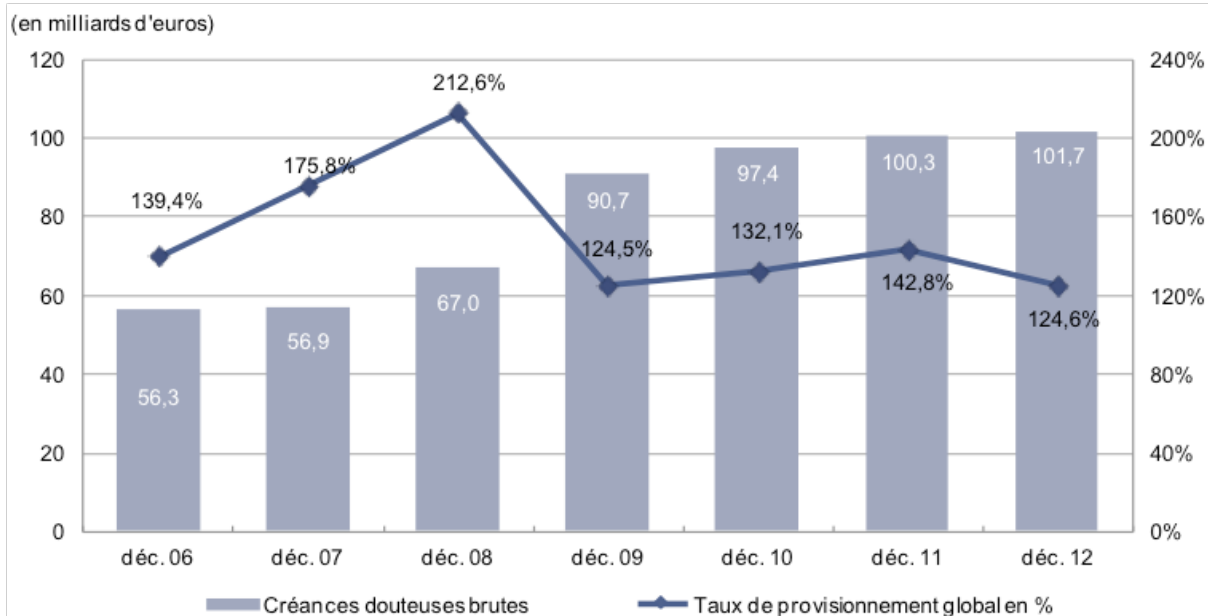
Annexe 9 : Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation 2012/2011	
				En montant	En %
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT					
En faveur :					
- d'établissements de crédit	189,47	157,54	152,52	-5,02	-3,2
- de la clientèle	849,51	792,88	727,85	-65,04	-8,2
Reçus :					
- d'établissements de crédit	483,83	432,10	420,60	-11,50	-2,7
- de la clientèle	56,72	39,77	63,31	23,54	59,2
ENGAGEMENTS DE GARANTIE					
D'ordre :					
- d'établissements de crédit	412,42	439,92	355,69	-84,23	-19,1
- de la clientèle	663,34	668,85	679,03	10,18	1,5
Reçus :					
- d'établissements de crédit	472,06	557,41	517,48	-39,94	-7,2
- de la clientèle	585,51	655,92	620,08	-35,84	-5,5
ENGAGEMENTS SUR TITRES					
Titres à recevoir	220,25	184,98	256,09	71,11	38,4
dont titres vendus avec faculté de rachat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Titres à livrer	220,41	188,48	259,26	70,78	37,6
dont titres achetés avec faculté de rachat	0,12	0,12	0,17	0,05	42,8
OPÉRATIONS EN DEVISES					
Monnaies à recevoir	5 844,36	6 072,09	6 618,41	546,32	9,0
Monnaies à livrer	5 852,66	6 060,48	6 629,46	568,98	9,4
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	91 292,73	95 922,30	91 375,83	-4 546,47	-4,7
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	80 214,63	84 739,48	81 426,33	-3 313,14	-3,9
Opérations sur instruments de cours de change	3 086,96	3 261,23	3 327,23	66,00	2,0
Opérations sur autres instruments	7 991,14	7 921,59	6 622,27	-1 299,32	-16,4

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 10 : Taux de provisionnement global



N.B. : Le taux de provisionnement global reprend, au numérateur les provisions d'actif et de passif, et au dénominateur les créances douteuses brutes quelles que soient les contreparties et les opérations concernées (crédits et titres).

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.

Source : ACPR.

Annexe 11 : Situation agrégée des entreprises d'investissement

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
ACTIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	57,60	68,72	68,20	-0,7
Opérations avec la clientèle	0,53	0,49	1,04	109,7
Opérations sur titres et opérations diverses	290,93	229,23	252,07	10,0
Titres de transaction	124,81	60,44	106,28	75,8
. instruments conditionnels achetés	77,01	74,79	58,23	-22,2
. titres de placements et de l'activité de portefeuille	19,90	17,74	15,14	-14,6
. titres d'investissement	0,00	0,00	0,00	-100,0
. titres reçus en pension livrée	7,45	7,52	4,20	-44,2
. comptes de négociation et de règlement	4,27	2,01	3,99	98,5
. débiteurs divers	8,63	15,16	13,49	-11,1
. comptes de régularisation débiteurs	47,40	50,36	50,38	0,0
. créances douteuses et créances rattachées	1,46	1,21	0,37	-69,7
Valeurs immobilisées	0,61	0,71	0,62	-12,0
. prêts subordonnés	0,01	0,01	0,01	-1,9
. parts dans les entreprises liées	0,28	0,34	0,29	-13,3
. immobilisations nettes	0,32	0,36	0,32	-11,2
. créances douteuses et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	4,6
Actionnaires ou associés	0,00	0,00	0,00	-
Total de l'actif	349,66	299,15	321,93	7,6
PASSIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	103,85	75,20	86,99	15,7
Comptes créditeurs de la clientèle	1,46	2,05	2,84	38,5
Opérations sur titres et opérations diverses	232,03	206,87	216,65	4,7
. opérations de transactions sur titres	28,88	17,62	19,15	8,7
. instruments conditionnels vendus	111,64	104,95	92,33	-12,0
. dettes représentées par un titre	17,98	22,17	25,28	14,0
dont : titres de créances négociables	16,11	20,70	24,20	16,9
dont : obligations	1,86	1,47	1,08	-26,7
. comptes de négociation et de règlement	4,00	2,69	5,30	96,9
. titres donnés en pension livrée	28,82	20,43	32,73	60,3
. créditeurs divers	4,49	7,82	8,23	5,3
. comptes de régularisation créditeurs	36,12	31,08	33,48	7,7
. dettes rattachées	0,11	0,11	0,13	21,4
Provisions, capitaux propres	11,15	13,91	14,90	7,2
. dettes subordonnées	0,26	0,52	0,47	-8,9
. provisions	9,34	11,53	12,22	6,0
. primes liées au capital et réserves	0,53	0,58	0,86	49,1
. capital	1,01	1,28	1,34	5,1
Report à nouveau (+/-)	0,61	0,51	0,47	-8,3
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,57	0,61	0,08	-87,4
Total du passif	349,66	299,15	321,93	7,6

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Suite de l'annexe 11

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
HORS-BILAN				
Engagements de financement				
. donnés	2,46	3,07	2,70	-11,9
. reçus	14,79	16,80	3,22	
Engagements de garantie				
. d'ordre	2,15	1,45	0,98	-32,3
. reçus	5,73	6,37	5,04	
Engagements sur titres				
. titres à recevoir	4,25	2,92	4,88	67,2
. titres à livrer	4,93	4,03	5,08	25,9
Opérations en devises				
. monnaies à recevoir	44,37	51,37	68,53	33,4
. monnaies à livrer	31,79	32,57	45,41	39,5
Engagements sur instruments financiers à terme	2 692,66	2 884,96	2 704,57	-6,3
Autres engagements de hors-bilan	12,01	7,72	12,27	58,9

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 12 : Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,36	0,49	1,24	150,9
. Charges (intérêts)	1,66	3,39	0,71	-78,9
. Produits (intérêts)	2,02	3,88	1,95	-49,7
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-0,25	-18,89	0,69	-
. Charges	4,00	21,46	1,96	-90,9
dont pensions livrées	0,14	0,22	0,12	-44,3
dont intérêts sur obligations	0,01	0,01	0,00	-99,8
. Produits	3,76	2,57	2,65	2,9
dont pensions livrées	0,05	0,10	0,06	-38,0
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	1,84	20,22	-0,48	-
. Charges	444,78	592,25	431,63	-27,1
. Produits	446,62	612,47	431,15	-29,6
Prestations de services financiers/charges	1,04	1,04	0,88	-15,7
. Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	-24,3
. Opérations avec la clientèle	0,01	0,00	0,00	-93,6
. Opérations sur titres	0,39	0,32	0,27	-15,9
. Opérations de change	0,00	0,00	0,00	35,6
. Engagements sur titres	0,00	0,00	0,00	-
. Opérations sur IFT	0,28	0,32	0,29	-9,7
Prestations de services financiers	0,36	0,38	0,31	-20,5
Prestations de services financiers/produits	1,64	1,76	1,51	-14,1
. Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	-27,9
. Opérations avec la clientèle	0,01	0,02	0,02	-5,7
. Opérations sur titres	0,12	0,13	0,11	-14,2
. Opérations de change	0,00	0,00	0,00	9,2
. Engagements sur titres	0,00	0,01	0,01	67,7
. Opérations sur IFT	0,10	0,11	0,10	-8,3
. Prestations de services financiers	1,39	1,48	1,26	-14,9
Opérations de change	-0,07	0,13	-0,01	-
. Charges (pertes)	1,29	1,48	1,97	33,5
. Produits (gains)	1,23	1,60	1,96	22,0
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,12	0,07	0,08	13,5
Charges sur emprunts subordonnés	0,01	0,02	0,02	7,3
Autres produits d'exploitation bancaire	0,06	0,07	0,05	-32,7
Autres charges d'exploitation bancaire	0,09	0,07	0,06	-14,5
Produits accessoires et divers net	0,06	0,04	0,03	-26,5
PRODUIT NET BANCAIRE	2,63	2,77	2,14	-22,5

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Suite de l'annexe 12

(en milliards d'euros)	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Variation en %
Frais généraux	1,88	1,84	1,82	-1,3
. Frais de personnel	1,01	1,04	1,06	1,6
. Impôts et taxes	0,05	0,05	0,05	-6,0
. Services extérieurs	1,02	0,92	0,88	-4,8
. Autres frais généraux (charges refacturées)	-0,20	-0,17	-0,16	-196,4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,08	0,09	0,11	33,0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	0,68	0,84	0,21	-74,6
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,03	-0,03	-0,04	-221,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,10	0,05	0,01	-80,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,75	0,82	0,24	-70,5
Gains nets sur actifs immobilisés	0,03	-0,04	-0,02	-149,4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	0,77	0,78	0,22	-71,5
Produits exceptionnels	0,01	0,00	0,01	581,9
Charges exceptionnelles	0,01	0,00	0,01	129,5
Dotations nettes du fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00	0,00	-
. Dotations du FRBG	0,00	0,00	0,00	-8,9
. Reprises du FRBG	0,00	0,00	0,00	-
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	-
Impôt sur les bénéfices	0,16	0,13	0,15	11,8
RÉSULTAT NET	0,61	0,64	0,07	-88,3

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Glossaire

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Clientèle	Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n° 91-01 de la Banque de France. Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec : <ul style="list-style-type: none">• les établissements de crédit ;• la Caisse des dépôts et consignations ;• les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;• les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;• les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;• les succursales à l'étranger d'établissements assujettis. La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).
Clientèle financière	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPCVM, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
Clientèle non financière	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
Coefficient net d'exploitation	Ratio frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> (IASB), qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).

LCR (<i>Liquidity Coverage Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un mois (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »). Cf. « À savoir », sous-partie 4 de la partie <i>Banques</i> .
LPS (libre prestation de services)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
NSFR (<i>Net Stable Funding Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un an (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »).
Portefeuilles titres	Les portefeuilles titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Cf. « À savoir », sous-partie 3 de la partie <i>Banques</i> .
Produit net bancaire	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement.
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges.
SURFI	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm

Sommaire des tableaux et graphiques

Tableau 1	Évolution du nombre des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement en France, et des établissements de crédit à Monaco.....	5
Tableau 2	Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2012.....	7
Tableau 3	Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat et par origine géographique à fin 2012.....	7
Tableau 4	La présence étrangère en France - évolution des différentes formes d'implantations.....	8
Tableau 5	Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France.....	10
Tableau 6	Nombre de déclarations de Libre prestation de services (LPS) en vigueur au 31 décembre 2012.....	11
Tableau 7	Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes dans d'autres pays de l'EEE.....	12
Tableau 8	Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2012.....	13
Tableau 9	Compte de résultat simplifié des établissements de crédit.....	15
Graphique 1	Principaux soldes intermédiaires de gestion.....	16
Graphique 2	PNB rapporté au total de bilan.....	17
Graphique 3	Résultat d'exploitation rapporté au total de bilan.....	18
Graphique 4	Coefficient net d'exploitation.....	18
Graphique 5	Dispersion du coefficient net d'exploitation.....	19
Graphique 6	Les composantes de l'actif.....	20
Graphique 7	Part des opérations en devises au bilan.....	21
Graphique 8	Les opérations interbancaires.....	22
Graphique 10	Les comptes d'épargne à régime spécial.....	24
Graphique 11	Les comptes d'épargne à régime spécial - évolution trimestrielle.....	25
Graphique 12	Les dettes représentées par un titre.....	26
Graphique 13	Les composantes de l'actif.....	27
Tableau 10	Crédits à la clientèle selon les différents périmètres.....	28
Graphique 14	Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents.....	28
Graphique 15	Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente.....	29
Graphique 16	Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit.....	30
Graphique 17	Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit - évolution trimestrielle.....	30
Graphique 18	Le portefeuille titres des établissements de crédit.....	31
Graphique 19	Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle.....	32
Graphique 20	Ratio crédits sur dépôts.....	33
Graphique 21	Évolution comparée des crédits et des ressources.....	34
Graphique 22	Coefficient de liquidité réglementaire agrégé.....	35
Graphique 23	Taux de créances douteuses brutes.....	36
Graphique 24	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes.....	37
Graphique 25	Crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur.....	37
Graphique 26	Évolution des taux d'encours douteux immobiliers.....	38